

# Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis  
juridiques

125<sup>e</sup> année

5 juin

1993

No 23

Québec 

# ÊTRE FOU D'UN ENFANT



La prévention des problèmes vécus par nos enfants est le but poursuivi par le vidéo intitulé : *Être fou d'un enfant*. Afin de prévenir la détresse des jeunes, il apparaît essentiel de promouvoir l'engagement affectif des adultes dans leur vie. Ce document vidéo est une invitation à tous les Québécois et à toutes les Québécoises à replacer les enfants et les jeunes au centre de leur vie, tant dans les familles que dans les communautés.

*Être fou d'un enfant* s'adresse à toutes les personnes qui sont ou auront à être en contact régulier avec des jeunes : parents, enseignants, animateurs, etc.

Un guide d'animation accompagne le vidéo

Être fou d'un enfant  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1993  
Durée: 38 minutes  
EOQ 31411

**32,95 \$**



## COMMANDE POSTALE

2-118-3 / 03

V.H.S.  BETA  8mm

Nom : \_\_\_\_\_ No compte client : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

CODE	TITRE	PRIX UNITAIRE	TPS 7%	TVQ 8%	SOUS-TOTAL	QUANT.	TOTAL
EOQ 31411	Être fou d'un enfant	32,95 \$	2,31 \$	2,82 \$	30,08 \$		
<b>Grand total ▶</b>							

Cartes de crédit acceptées



Numéro : \_\_\_\_\_

Date d'échéance : \_\_\_\_\_

Banque : \_\_\_\_\_

Nom du titulaire : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Retourner ce coupon à :**  
Les Publications du Québec  
Case postale 1005  
Québec (Québec)  
G1K 7B5

**Vente et information :**  
Téléphone : (418) 643-5150  
(Sans frais) 1 800 463-2100  
Télécopieur : (418) 643-6177

**Important :**  
 Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de : «Les Publications du Québec». Prix et conditions de vente modifiables sans préavis. Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens.

Également en vente dans nos librairies, chez nos concessionnaires, et chez votre libraire habituel.



**Québec**

# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

125<sup>e</sup> année  
5 juin 1993  
No 23

### Sommaire

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'  
AVIS DIVERS  
CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES  
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE  
CODE DE PROCÉDURE CIVILE (*ARTICLE 139*)  
COMMISSION MUNICIPALE — LOI SUR LA  
COMPAGNIES (*PARTIE I-A*) — LOI SUR LES  
COMPAGNIES (*PARTIE III*) — LOI SUR LES  
COMPAGNIES (*DIVERS*) — LOI SUR LES  
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES  
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES  
LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA  
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES  
PROCLAMATIONS  
RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC  
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES  
SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE — LOI SUR LES  
VENTES PAR SHÉRIF  
VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

## AVIS AUX ANNONCEURS

---

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

### Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

### Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

### Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de : « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure tombée.

### Tarif de publication\*

Le tarif de publication est de 0,81 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

### Tarif de traduction\*

Le tarif de traduction est de 20,26 \$ les 100 mots.

### Tarif pour les feuilles volantes\*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 0,71 \$ l'unité.

### Prix à l'exemplaire\*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 5,22 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Division de la *Gazette officielle*  
1279, boul. Charest Ouest, 9<sup>e</sup> étage  
Québec G1N 4K7  
Téléphone : (418) 644-7795

### Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

### Tarif d'abonnements\*

Partie 1 « Avis juridiques » : 63 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Lois et règlements » : 91 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Laws and Regulations » : 91 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au :

Service à la clientèle  
Division des abonnements  
C.P. 1190  
Outremont (Québec)  
H2V 4S7  
Téléphone : (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

\* Taxes non comprises

## TABLE DES MATIÈRES

### AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

#### — LOI SUR L'

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DU-LAC-SAINT-JEAN ( <i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i> )	2387
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ( <i>Prolongation de délai pour permettre de modifier des règlements d'urbanisme</i> )	2387
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉMILE ( <i>Prolongation de délai pour permettre de modifier des règlements d'urbanisme</i> )	2387
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-CHARLES ( <i>Prolongation de délai pour permettre de modifier des règlements d'urbanisme</i> )	2387
VILLE DE BEAUPORT ( <i>Prolongation de délai pour permettre de modifier des règlements d'urbanisme</i> )	2387

#### AVIS DIVERS

ÉGLISE CROISADE ÉVANGÉLIQUE INDÉPENDANTE À MONTRÉAL ( <i>L.P.</i> )	2387
LES OEUVRES DES SOEURS MISSIONNAIRES DE NOTRE-DAME DES ANGES ( <i>L.P.</i> )	2387
SUCCESSION GILLES NOËL ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	2388
SUCCESSION ROGER BASTIEN ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	2388
SUCCESSION ROGER GERVAIS ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	2388
SUCCESSION ROLAND GRAVEL ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	2388
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ( <i>Modifications au statut</i> )	2388
VILLE DE LAVAL ( <i>Rachat d'obligations</i> )	2388
VILLE DE LAVAL ( <i>Rachat d'obligations</i> )	2389

### CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

#### — LOI SUR LES

LA CAISSE POPULAIRE DE LÉVIS ( <i>Changement d'adresse du siège social</i> )	2390
--	------

### CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

#### DEMANDES

Aline Beloin	2390
Corine Gagnon-Tremblay	2390
Crystal Burn Free Fortier	2390
Danielle Picard Peyrat	2390
David Hayot	2390
Dominique Carmen Bougie Maheu	2390
Donna Marie Axani	2390
Ewa Michaliszyn	2391
Gaston Gaucher	2391
Herménégilde Tremblay	2391
Jacques Sébastien Couture-Mailhot	2391

Joseph Armand Roméo Beaulieu	2391
Joseph Gabriel Jocelyn Gauvin	2391
Joseph Lionel Claude Boissonnault	2391
Julie Pollender Couture	2391
Léonard Poisson	2391
Manon Roch	2392
Marguerite Pelletier	2392
Marie Agathe Gagnon	2392
Marie Gisèle Katie Paré	2392
Marie Katy Bérubé	2392
Marie Mathilda Noela Grenier	2392
Marie-Lina Habra	2392
Marie-Nancy Goudreau	2392
Mark Victor Csabrajetz	2392
Murielle Bouchard	2393
Nancy Le Blanc	2393
Natalie Chabot	2393
Nathalie Larocque	2393
Nathalie Lazure	2393
Paul Bourret	2393
Rosiane Charest	2393
Roxanne Godon	2393
Sylvie Paquette	2393
Thérèse Gauvreau	2394
Wendy Rachel Winikoff	2394
Yvette Duchesneau	2394

### CODE DE PROCÉDURE CIVILE (ARTICLE 139)

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ROGER DESROSIERS ( <i>Assignment</i> )	2394
---	------

### COMMISSION MUNICIPALE — LOI SUR LA

MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE ( <i>Assujettissement au contrôle de la C.M.Q.</i> )	2394
--	------

### COMPAGNIES (PARTIE I-A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	2395
--	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	2417
--	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	2417
--------------------------------------	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	2419
--	------

### COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	2429
------------------	------

ASSOCIATION TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX INC. ( <i>L.P.</i> )	2429
CLUB OPTIMISTE DE PONT-ROUGE INC.	2429

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	2432	TABAGIE ET ACCOMMODATION B.T. INC.	2444
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES		YOUVILLE PARC AUTO INC.	2444
CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (ARTICLE 21)	2433	COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES	
DISSOLUTION (ARTICLE 28)	2433	CHANGEMENTS	2444
DISSOLUTION — DEMANDE DE		INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
2155-7384 QUÉBEC INC.	2440	ASSURANCES — LOI SUR LES	
2313-3887 QUÉBEC INC.	2440	COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE TRANSAMERICA DU CANADA ( <i>Délivrance de permis</i> )	2445
2328-9499 QUÉBEC INC.	2440	TRANSAMERICA LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA ( <i>Délivrance de permis</i> )	2445
2619-2260 QUÉBEC INC.	2440	LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA	
2748-7727 QUÉBEC INC.	2440	ÉCO-21 QUÉBEC INC. ( <i>Dissolution</i> )	2445
2854-6190 QUÉBEC INC.	2440	MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
2862-7149 QUÉBEC INC.	2440	AFFAIRES MUNICIPALES	
2951-1284 QUÉBEC INC.	2441	M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD ( <i>Entente intermunicipale pour l'enfouissement sanitaire</i> )	2445
AIDE TÉLÉPHONIQUE ROBERVAL	2441	DIVERS	
ASSOCIATION DE LOCATAIRES DU 7 CHEMIN CÔTE STE-CATHERINE INC.	2441	RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE CJLLR ( <i>Changement de nom</i> )	2445
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU QUARTIER LEDUC	2441	PROCLAMATIONS	
ATELIER QUÉBÉCOIS DE CRÉATION ET DE RECHERCHE EN ÉDUCATION POUR UN DÉVELOPPEMENT ALTERNATIF	2441	CESSATION DE LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL	2446
CENTRE DE CARDIOLOGIE DORCHESTER INC.	2441	CESSATION DE LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE CHARNY SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BERNIÈRES	2446
CENTRE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE DU QUÉBEC INC.	2441	CESSATION DE LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE CHARNY SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON	2447
CERCLE DE FERMIFIÈRES DE LONGUE-POINTE-DE-MINGAN INC.	2441	CESSATION DE LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE CHARNY SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-RÉDEMPTEUR	2448
COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À LAVAL, ÉTÉ 1991 INC.	2441	CESSATION DE LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE CHARNY SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-NICOLAS	2448
COUVREUR YVES VAILLANCOURT INC.	2442	CESSATION DE LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE D'IBERVILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA PAROISSE DE SAINT-ATHANASE	2449
FONDATION AVENIR-JEUNESSE CÔTE-SUD	2442		
FONDATION LES DORISSEAU	2442		
JEAN-LUC MASSÉ ET ASSOCIÉS INC.	2442		
JOHN A. VERGE INC.	2442		
KON-TIKI INTERNATIONAL INC.	2442		
L'ACCUEIL DE NOTRE-DAME DE BEAUPRÉ INC.	2442		
LES ALIMENTS DENIS GODIN INC.	2442		
LES ENTREPRISES JULIEN ET JACQUES INC.	2442		
LES FENÊTRES P. LEBLANC & FILS INC.	2442		
LES PIGEONS-VOYAGEURS DE BEAUPRÉ INC.	2443		
LES PLACEMENTS PAULINE BEAUDOIN INC.	2443		
LES PLACEMENTS V.P.C. LTÉE	2443		
LIGUE DE HOCKEY LES ÉLANS DE STE-AURÉLIE	2443		
LUC BRUNEAU INC.	2443		
M'AMIE-AIDE	2443		
MOTOSPORT R. BRISSETTE INC.	2443		
MUSICATOUT DE POINTE-LEBEL INC.	2443		
PAVILLON BERTHE-LUCE INC.	2443		
PROMASSAGE INC.	2443		
PROTECTODERM INC.	2444		
ROYAUME DU SILENCIEUX DU SAGUENAY, INC.	2444		
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ST-FÉLICIEN INC.	2444		
SUCRERIE CABANE DU BON VIEUX TEMPS INC.	2444		

**RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE  
DU QUÉBEC**

**PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS  
ET NON PARTICIPANTS**

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS  
ET NON PARTICIPANTS 2450

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES  
— LOI CONCERNANT LES**

REPRISE D'EXISTENCE — AVIS DE 2450

**SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE  
— LOI SUR LES**

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE LES POUCES  
VERTS DE LA VILLE DE VERDUN (*Formaion*) 2451

**VENTES PAR SHÉRIF**

**ARTHABASKA**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE  
DE COMMERCE c. VIGNEAULT 2451

**BEDFORD**

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE  
DE COMMERCE c. CURTIS RONCI HOLDINGS  
INC. *ET AL.* 2452

**DRUMMOND**

BANQUE ROYALE DU CANADA  
c. 2551-8309 QUÉBEC INC. *ET AL.* 2452

**HULL**

BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA)  
c. SCALIA *ET AL.* 2453

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
c. TOUTANT 2454

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
c. TOUTANT 2455

SNYDER c. LES HÉRITIERS DE LA SUCCESSION  
HECTOR SNYDER *ET AL.* 2456

**IBERVILLE**

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
c. ATELIER D'USINAGE PRÉCISION  
RO-LO 1990 INC. *ET AL.* 2457

LES PÉTROLES DUPONT INC. c. DÉPANNEUR  
AU 221 ENR. *ET AL.* 2457

**JOLIETTE**

CAISSE POPULAIRE SAINT-CHRYSOSTOME  
c. JALBERT 2458

JOBERT INC. c. LES IMMEUBLS  
GRANDE VALLÉE LIMITÉE *ET AL.* 2458

**KAMOURASKA**

HYDRO-QUÉBEC c. ST-PIERRE 2459

**LONGUEUIL**

BANQUE ROYALE DU CANADA c. WONG  
*ET AL.* 2460

LES IMMEUBLES HOUSEHOLD LIMITÉE  
c. NAULT 2460

**MONTREAL**

BANQUE ROYALE DU CANADA  
c. 113700 CANADA INC. 2461

CAISSE POPULAIRE DE VERDUN  
c. BOUCHARD 2461

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS  
D'HOCHELAGA c. LES SYSTÈMES  
T.C.M. INC. *ET AL.* 2461

DYKE *ET AL.* c. HITTI 2462

FIDUCIE DESJARDINS INC. c. MERCURE,  
BÉLIVEAU & ASSOCIÉS 2463

LE GROUPE SPAREC INC. c. ABDERRAHMAN  
(JOE) MAALAOUI *ET AL.* 2463

UNION DU CANADA c. ASSEJA INVESTMENT  
INC. 2464

**QUÉBEC**

GESTION ROBERT BOUCHER INC. *ET AL.*  
c. VIDÉO PROPRIO INC. *ET AL.* 2464

MARCHANDS UNIS INC. c. LEFRANÇOIS  
VILLE DE BEAUPORT c. LEBBE 2465

**ROBERVAL**

LA CORPORATION D'ASSURANCE  
DE PERSONNES DE LA LAURENTIENNE  
c. 158208 CANADA INC. *ET AL.* 2465

**SAINT-FRANÇOIS**

BANQUE TORONTO DOMINION  
c. SUPER AQUA PARC ORFORD INC. 2466

**SAINT-MAURICE**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (CANADA)  
c. 164278 CANADA INC. *ET AL.* 2467

**TERREBONNE**

BANQUE TORONTO DOMINION c. DUHAMEL  
*ET AL.* 2467

BRIQUES ET PIERRES NADON LTÉE  
c. BÉLANGER 2468

**VENTES POUR TAXES,  
AVIS DE PUBLICATION**

**M.R.C. DE SEPT-RIVIÈRES  
VILLE DE BEACONSFIELD  
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES  
VILLE D'HUDSON**

**2468  
2468  
2468  
2468**

## Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

### Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 31 juin 1993 le délai prescrit à la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean pour lui permettre d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

Québec, le 19 mai 1993

4960

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

### Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1993, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures pour modifier et transmettre à la Communauté urbaine de Québec copie du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme conformes au Règlement 92-349 modifiant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec.

Québec, le 18 mai 1993

4960

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

### Municipalité de Saint-Émile

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 30 juin 1993, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Émile pour modifier et transmettre à la Communauté urbaine de Québec copie du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme conformes au Règlement 92-349 modifiant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec.

Québec, le 18 mai 1993

4960

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

### Municipalité de Lac-Saint-Charles

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 30 juin 1993, le délai prescrit à la municipalité de Lac-Saint-Charles pour modifier et transmettre à la Communauté urbaine de Québec copie du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme conformes au Règlement 92-349 modifiant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec.

Québec, le 17 mai 1993

4960

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

### Ville de Beauport

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 15 juillet 1993, le délai prescrit à la ville de Beauport pour modifier et transmettre à la Communauté urbaine de Québec copie du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme conformes au Règlement 92-349 modifiant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec.

Québec, le 18 mai 1993

4960

*Le sous-ministre adjoint,*  
NORMAND BOLDDUC

## Avis divers

### ÉGLISE CROISADE ÉVANGÉLIQUE INDÉPENDANTE À MONTRÉAL

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 15), il a accordé des lettres patentes, en date du 11 mai 1993 constituant en corporation, régie par la Loi sur les corporations religieuses, les membres actuels de « ÉGLISE CROISADE ÉVANGÉLIQUE INDÉPENDANTE À MONTRÉAL » déjà constituée en corporation le 2 octobre 1990 en vertu de la Loi sur compagnies, Partie III.

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 100 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 2338, Jean-Talon Est, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2840-5660

4964

### LES OEUVRES DES SOEURS MISSIONNAIRES DE NOTRE-DAME DES ANGES

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 12 mai 1993, constituant en corporation les requérantes suivantes: Soeur Monique Demers, Soeur Isabelle Murphy et Soeur Margaret Ho, religieuses, 323, rue Queen, Lennoxville, sous la dénomination sociale « LES OEUVRES DES SOEURS MISSIONNAIRES DE NOTRE-DAME DES ANGES ».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 10 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à Lennoxville, district judiciaire de Saint-François.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2973-7053*

4964

#### Succession Gilles Noël

Prenez avis qu'aux termes d'un acte reçu devant le notaire soussigné, le 17 mai 1993 et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Québec le 18 mai 1993, sous le numéro 1510303, madame Johanne Rouleau, en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs, Guillaume, Kevin et Marie-Michelle Noël, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de monsieur Gilles Noël, en son vivant domicilié à Charlesbourg, au 8976, avenue Villeneuve, G1G 2S9.

Donné à Québec, le 20 mai 1993

*Le procureur,  
JEAN DIONNE, notaire  
2412, avenue Maufils  
Québec (Québec)  
G1J 4K5*

86736

téléphone: (418) 661-3360

#### Succession Roger Bastien

Avis est donné que Louis, Christian et Jean Bastien, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Roger Bastien, de son vivant, retraité, domicilié 955, boulevard René-Lévesque Est, Montréal, aux termes d'un acte reçu par Alain Allard, notaire exerçant au 1050, boulevard Casavant Ouest, local 2005, Saint-Hyacinthe, daté du 5 mai 1993, enregistré à Montréal sous le numéro 4605090.

Saint-Hyacinthe, le 20 mai 1993

*Le procureur,  
ALAIN ALLARD, notaire*

86741

#### Succession Roger Gervais

Avis est, par les présentes, donné que Rollande Gervais et Claudette Gervais ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Roger Gervais aux termes d'un acte reçu à Montréal devant Danielle A. Bertrand, notaire, le 11 mai 1993, sous le numéro 2202 de ses minutes, dont copie a été déposée au bureau d'enregistrement de Vaudreuil le 17 mai 1993 sous le numéro 286413.

Un inventaire des biens du défunt a été fait par Rollande Gervais et Claudette Gervais dans un acte reçu à Montréal devant Danielle A. Bertrand, notaire, le 11 mai 1993 sous le numéro 2203 de ses minutes et peut être consulté au bureau du notaire au 410, Henri-Bourassa Est, local 204, Montréal, Québec, H3L 1C4.

Après deux mois du présent avis, Rollande Gervais et Claudette Gervais paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 20 mai 1993

86776

*Le procureur,  
DANIELLE A. BERTRAND, notaire*

#### Succession Roland Gravel

Prenez avis que monsieur Johan Gravel, mécanicien de chantier, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de monsieur Roland Gravel, décédé le 1<sup>er</sup> janvier 1993, dûment autorisé en vertu d'un jugement de la Cour supérieure du district de Saint-Maurice rendu le 26 avril 1993, dossier numéro 410-14-000030-934. L'acceptation sous bénéfice d'inventaire s'est faite devant Pierre Bélanger, notaire à Shawinigan le 15 mars 1993, et a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Shawinigan le 11 mai 1993 sous le numéro 180872.

Shawinigan, le 19 mai 1993

*Le procureur,  
PIERRE BÉLANGER, notaire  
2460, avenue Saint-Marc,  
Shawinigan (Québec),  
G9N 2J7  
Tél.: 539-6992*

86737

#### Université de Montréal Modifications aux statuts

Avis est donné en vertu de l'article 35 de la Charte de l'Université de Montréal (1966/67, c. 129) que les statuts de l'Université de Montréal sont modifiés de la façon suivante:

En remplaçant l'alinéa *d* de l'article 19.01 par:

« 19.01 *d*) un, deux, trois ou quatre professeurs de carrière élus par l'assemblée de chacune des facultés autres que la Faculté des études supérieures, la Faculté de médecine, la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, selon que ces facultés comptent au moins dix, vingt, quarante ou quatre-vingts professeurs de carrières. »

*Le procureur de l'Université de Montréal,  
GABRIEL LANGIS*

86754

#### Ville de Laval Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission de la ville de Laval, province de Québec, Canada, désignée comme suit:

Émission: 11 500 000 \$

Tranche de: 3 306 000 \$ (à fonds d'amortissement)  
(rachetable par anticipation  
pour fins d'amortissement)

Date d'émission: 18 juillet 1977

Échéance des obligations: 18 juillet 1997

Taux d'intérêt des obligations: 10 1/2 %

Payable: Toutes succursales de la Banque Nationale du Canada, de la Banque de Montréal ou de la Banque Royale du Canada, au Canada, au choix du détenteur

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Laval a l'intention de racheter et rachètera aux fins d'amortissement, le 18 juillet 1993, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéro des obligations portant le préfixe «M» de 1 000 \$ chacune rachetables le 18 juillet 1997:

M-260	M-268	M-279
M-265	M-273	M-281

Numéro des obligations portant le préfixe «V» de 5 000 \$ chacune rachetables le 18 juillet 1997:

V-141	V-156	V-241	V-292	V-308
V-148	V-160	V-288	V-299	V-310
V-149	V-162	V-289	V-300	V-317

Numéro des obligations portant le préfixe «A» de 25 000 \$ chacune rachetables le 18 juillet 1997:

A-294	A-334	A-347
A-303	A-338	A-368

Numéro de l'obligation portant le préfixe «C» de 100 000 \$ rachetable le 18 juillet 1997:

C-10

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 18 juillet 1993.

Laval, le 10 mai 1993

Ville de Laval  
Le directeur des finances  
et trésorier,  
MAURICE VINET, C.A.

Ville de Laval  
Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission de la ville de Laval, province de Québec, Canada, désignée comme suit:

Émission: 14 500 000 \$

Tranche de: 5 375 000 \$ (à fonds d'amortissement)  
(rachetable par anticipation  
pour fins d'amortissement)

Date d'émission: 1<sup>er</sup> août 1979Échéance des obligations: 1<sup>er</sup> août 1999

Taux d'intérêt des obligations: 10 1/2 %

Payable: Toutes succursales de la Banque Nationale du Canada, de la Banque de Montréal ou de la Banque Royale du Canada, au Canada, au choix du détenteur

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Laval a l'intention de racheter et rachètera aux fins d'amortissement, le 1<sup>er</sup> août 1993 conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéro des obligations portant le préfixe «M» de 1 000 \$ chacune rachetables le 1<sup>er</sup> août 1999:

M-1090	M-1178	M-1233	M-1290	M-1649
M-1151	M-1191	M-1236	M-1303	M-1666
M-1153	M-1198	M-1237	M-1304	M-1678
M-1166	M-1214	M-1239	M-1305	M-1680
M-1172	M-1217	M-1259	M-1644	M-1684
M-1173	M-1218	M-1280	M-1645	

Numéro des obligations portant le préfixe «V» de 5 000 \$ chacune rachetables le 1<sup>er</sup> août 1999:

V-754	V-826	V-892	V-936	V-962	V-985
V-818	V-827	V-894	V-945	V-963	
V-821	V-862	V-901	V-961	V-968	

Numéro des obligations portant le préfixe «A» de 25 000 \$ chacune rachetables le 1<sup>er</sup> août 1999:

A-177	A-199	A-242	A-270	A-300	A-330
A-191	A-201	A-250	A-275	A-307	A-342
A-193	A-232	A-265	A-277	A-325	

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1<sup>er</sup> août 1993.

Laval, le 10 mai 1993

Ville de Laval  
Le directeur des finances  
et trésorier,  
MAURICE VINET, C.A.

86679

## Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

### La caisse populaire de Lévis

Avis est donné que lors d'une réunion du conseil d'administration de « La caisse populaire de Lévis », tenue à Lévis, le 22 février 1993, il a été résolu à l'unanimité que l'adresse du siège social de la caisse soit modifiée du 39, rue Guénette, Lévis, G6V 5M9 au 300, côte du Passage, Lévis, G6V 6Y8.

Québec, le 20 mai 1993

86752

*Le secrétaire administratif,*  
LAURENT BISSON

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

### Demandes

#### Aline Beloin

Prenez avis que Aline Beloin, domiciliée au 345, Mousseau, Drummondville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Aline Blouin.

Drummondville, le 7 mai 1993

86648-22-2

*Le procureur de la requérante,*  
MARIETTE AUBÉ, *notaire*

#### Corine Gagnon-Tremblay

Prenez avis que Corine Gagnon-Tremblay, domiciliée au 58, 114<sup>e</sup> rue, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Karine Gagnon-Tremblay.

Québec, le 18 mai 1993

86661-22-2

*Le procureur de la requérante,*  
HOWARD M. BRUCE, *avocat*

#### Crystal Burn Free Fortier

Prenez avis que Crystal Burn Free Fortier, domicilié au 16, rue Bishop, Bishopton, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michael Chris Steven Fortier.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Bishopton, le 20 mai 1993

86748

*Le requérant,*  
CRYSTAL BURN FREE FORTIER

#### Danielle Picard Peyrat

Prenez avis que Danielle Picard Peyrat, domiciliée au 1046, Blasdel, Ottawa, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Gertrude Danielle Whelan.

Gatineau, le 13 mai 1993

86707-23-2

*Les procureurs de la requérante,*  
MENDO LALONDE BÉLISLE & ASS.

#### David Hayot

Prenez avis que David Hayot, domicilié au 5960, Freud, Côte-Saint-Luc, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David Neil Corcos.

Montréal, le 14 mai 1993

86651-22-2

*Le requérant,*  
DAVID HAYOT

#### Dominique Carmen Bougie Maheu

Prenez avis que Dominique Carmen Bougie Maheu, domiciliée au 7, carré Richelieu, appartement 6, Châteauguay, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dominique Carmen Maheu.

Châteauguay, le 13 mai 1993

86645-22-2

*Les procureurs de la requérante,*  
L'ECUYER, L'ECUYER, *avocats*

#### Donna Marie Axani

Prenez avis que Donna Marie Axani, domiciliée au 5789, chemin Bas-Saint-François, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Donna Marie Barbusci.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Laval, le 18 mai 1993

86717-23-2

*Le procureur de la requérante,*  
CAMIL ARSENEAU, *notaire*

**Ewa Michaliszyn**

Prenez avis que Ewa Michaliszyn, domiciliée au 7460, Verdier, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Eva Michaliszyn.

Montréal, le 13 mai 1993

86650-22-2

*La requérante,*  
EWA MICHALISZYN

**Gaston Gaucher**

Prenez avis que Gaston Gaucher, domicilié au 101, des Francs Tireurs, appartement 3, Coteau-Landing, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gaston Gamelin.

Valleyfield, le 5 mai 1993

86649-22-2

*Les procureurs du requérant,*  
RANCOURT LEGAULT BOUCHER  
& GODBOUT, *avocats*

**Herménégilde Tremblay**

Prenez avis que Herménégilde Tremblay, domicilié au 8448, rue Sainte-Claire, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Tremblay.

Ce changement affectera aussi Chantal Tremblay et Christiane Tremblay.

Montréal, le 10 mai 1993

86705-23-2

*Le requérant,*  
HERMÉNÉGILDE TREMBLAY

**Jacques Sébastien Couture-Mailhot**

Prenez avis que Jacques Sébastien Couture-Mailhot, domicilié au 49, rue Highfield, Mont-Royal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Sébastien Mailhot.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Laval, le 13 mai 1993

86589-22-2

*Les procureurs du requérant,*  
ROY, DAGENAIS, ALLEN ET ASSOCIÉS

**Joseph Armand Roméo Beaulieu**

Prenez avis que Joseph Armand Roméo Beaulieu, domicilié au 238, R.R. 1, Saint-Julien, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Armand Hervé Beaulieu.

Plessisville, le 17 mai 1993

86646-22-2

*Le procureur du requérant,*  
JOCELYNE DOYLE, *notaire*

**Joseph Gabriel Jocelyn Gauvin**

Prenez avis que Joseph Gabriel Jocelyn Gauvin, domicilié au 413, rue Notre-Dame, appartement 3, Cap-de-la-Madeleine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Gabriel Jocelyn Béland.

Cap-de-la-Madeleine, le 17 mai 1993

86721-23-2

*Le requérant,*  
JOSEPH GABRIEL JOCELYN GAUVIN

**Joseph Lionel Claude Boissonnault**

Prenez avis que Joseph Lionel Claude Boissonnault, domicilié au 220, Sapinière-Dorion, appartement 401, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Claude Boissonnault.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Québec, le 17 mai 1993

86708

*Le requérant,*  
JOSEPH LIONEL CLAUDE BOISSONNAULT

**Julie Pollender Couture**

Prenez avis que Julie Pollender Couture, domiciliée au 965, terrasse Louis-Basile Pigeon, Lachine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julie Pollender.

Lachine, le 11 mai 1993

86626-22-2

*La requérante,*  
JULIE POLLENDER COUTURE

**Léonard Poisson**

Prenez avis que Léonard Poisson, domicilié au 244B, rang 4, R.R. 1, Sainte-Élisabeth-de-Warwick, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lionel Poisson.

Warwick, le 11 mai 1993

86624-22-2

*Le procureur du requérant,*  
RAYMOND-P. GINGRAS

**Manon Roch**

Prenez avis que Manon Roch, domiciliée au 5440, Pie-IX, appartement 3, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Manon Moore.

Montréal, le 13 mai 1993

86647-22-2

*Les procureurs de la requérante,*  
TOULET BUSHEY TURGEON BLACKBURN

**Marguerite Pelletier**

Prenez avis que Marguerite Pelletier, domiciliée au 951, rue Nord, Cowansville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Margot Pelletier.

Cowansville, le 14 mai 1993

86720-23-2

*La requérante,*  
MARGOT PELLETIER

**Marie Agathe Gagnon**

Prenez avis que Marie Agathe Gagnon, domiciliée au 357, chemin Val-des-Lacs, Val-des-Lacs, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Shirley Gagnon.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 avril 1993

86744

*Les procureurs de la requérante,*  
GODARD, BÉLISLE, ST-JEAN ET ASSOCIÉS

**Marie Gisèle Katie Paré**

Prenez avis que Marie Gisèle Katie Paré, domiciliée au 475, plateau Saint-Louis, Mistassini, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Gisèle Cathy Paré.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Dolbeau, le 13 mai 1993

86623-22-2

*Les procureurs de la requérante,*  
POISSON ET DÉSY, *avocats*

**Marie Katy Bérubé**

Prenez avis que Marie Katy Bérubé, domiciliée au 70 A, rue Simard, Mistassini, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Cathy Bérubé.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Dolbeau, le 12 mai 1993

86607-22-2

*Les procureurs de la requérante,*  
POISSON ET DÉSY, *avocats*

**Marie Mathilda Noela Grenier**

Prenez avis que Marie Mathilda Noela Grenier, domiciliée au 836, 5<sup>e</sup> Rue, Val-d'Or, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Mathilda Noëlla Grenier.

Val-d'Or, le 18 mai 1993

86678-23-2

*La requérante,*  
NOELA GRENIER

**Marie-Lina Habra**

Prenez avis que Marie-Lina Habra, domiciliée au 30, boulevard West Park, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Line Habra.

Montréal, le 19 mai 1993

86746

*Le procureur de la requérante,*  
PAUL SABBAGH, *avocat*

**Marie-Nancy Goudreau**

Prenez avis que Marie-Nancy Goudreau, domiciliée au 6857, 12<sup>e</sup> Avenue, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nancy Goudreau.

Montréal, le 11 mai 1993

86622-22-2

*Les procureurs de la requérante,*  
TOULET, BUSHEY, TURGEON & BLACKBURN

**Mark Victor Csabrajetz**

Prenez avis que Mark Victor Csabrajetz, domicilié au 4131, Clark, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mark Derek Carter.

Westmount, le 19 mai 1993

86745

*Le requérant,*  
MARK VICTOR CSABRAJETZ

**Murielle Bouchard**

Prenez avis que Murielle Bouchard, domiciliée au 98, Geoffrion, Varennes, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mireille Bouchard.

Varennes, le 18 mai 1993

86750

*La requérante,*  
MURIELLE BOUCHARD

**Nancy Le Blanc**

Prenez avis que Nancy Le Blanc, domiciliée au 1303, boulevard du Lac, Deux-Montagnes, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nancy St-Pierre.

Deux-Montagnes, le 17 mai 1993

86627-22-2

*La requérante,*  
NANCY LE BLANC

**Natalie Chabot**

Prenez avis que Natalie Chabot, domiciliée au 1308, Provancher, appartement 8, Cap-Rouge, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathalie Chabot.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Cap-Rouge, le 7 mai 1993

86606-22-2

*La requérante,*  
NATALIE CHABOT

**Nathalie Larocque**

Prenez avis que Nathalie Larocque, domiciliée au 89, Vaudreuil, appartement 1004, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathalie Mayer.

Gatineau, le 26 avril 1993

86706-23-2

*Les procureurs de la requérante,*  
MENDO LALONDE BÉLISLE & ASS.

**Nathalie Lazure**

Prenez avis que Nathalie Lazure, domiciliée au 6686, Casgrain, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathalie Charbonneau.

Ce changement affectera aussi Patricia Lazure, Clhoé Lazure Larouche.

Montréal, le 12 mars 1993

86747

*La requérante,*  
NATHALIE LAZURE

**Sylvie Paquette**

Prenez avis que Sylvie Paquette, domiciliée au 217, Borden, Otterburn Park, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Paquet.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Otterburn Park, le 12 mai 1993

86660-22-2

*La requérante,*  
SYLVIE PAQUET

**Paul Bourret**

Prenez avis que Paul Bourret, domicilié au 994, route du Moulin, Notre-Dame-de-Montauban, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Bourré.

Notre-Dame-de-Montauban, le 17 mai 1993

86718-23-2

*Le requérant,*  
PAUL BOURRET

**Rosiane Charest**

Prenez avis que Rosiane Charest, domiciliée au 1079, rue Beaudoin, Saint-Agapit, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rosanne Charest.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Lyster, le 21 mai 1993

86749

*Le procureur de la requérante,*  
ISABELLE COUTURE, notaire

**Roxanne Godon**

Prenez avis que Roxanne Godon, domiciliée au 71, Desrosiers, Saint-Jean-de-Matha, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rocksan Godon.

Joliette, le 18 mai 1993

86743

*Les procureurs de la requérante,*  
DUPONT LANDREVILLE & ASSOCIÉS

### Thérèse Gauvreau

Prenez avis que Thérèse Gauvreau, domiciliée au 702, rue Galt, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Thérèse Duchemin.

Verdun, le 17 mai 1993

86719-23-2

*La requérante,*  
THÉRÈSE GAUVREAU

### Wendy Rachel Winikoff

Prenez avis que Wendy Rachel Winikoff, domiciliée au 5720, avenue Kincoart, Côte-Saint-Luc, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anastasia Guinevere Rachel Obolensky Winikoff.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Côte-Saint-Luc, le 25 mai 1993

86742

*La requérante,*  
WENDY RACHEL WINIKOFF

### Yvette Duchesneau

Prenez avis que Yvette Duchesneau, domiciliée au 212, rue Champagnat, Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lisa Duchesneau.

Lévis, le 14 mai 1993

86625-22-2

*La requérante,*  
YVETTE DUCHESNEAU

### Assignment

Ordre est donné à Roger Desrosiers, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 26 avril 1993

4958

*Le greffier,*  
DENIS DEMERS

## Commission municipale — Loi sur la

### Municipalité de Labrecque

Avis est, par les présentes, donné que, par résolution du 20 mai 1993, adoptée en conformité des dispositions de l'article 57 de la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35), la Commission municipale du Québec a décidé de mettre fin, à compter du 10 juin 1993, à l'exercice de son contrôle à l'égard de la municipalité de Labrecque, suite au décret gouvernemental numéro 460-91 du 10 avril 1991, adopté en vertu de l'article 46.1 de la Loi sur la Commission municipale.

Québec, le 20 mai 1993

4957

*La secrétaire de la Commission,*  
CAROLINE POULIOT, notaire

## Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-008598-916

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ROGER DESROSIERS, domicilié au 3527, rue Lorne, appartement 3, Montréal, défendeur.

**Compagnies (Partie IA) — Loi sur les****Délivrance d'un certificat de constitution**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2973-5784 2973-5784 QUÉBEC INC.	1993 04 16	Alma
3088-2732 3088-2732 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Laval
3089-0107 3089-0107 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Montréal
3089-0701 3089-0701 QUÉBEC INC.	1993 05 05	Terrebonne
3089-0883 3089-0883 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Labelle
3089-0891 3089-0891 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Bedford
3089-1238 3089-1238 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Joliette
3089-1253 3089-1253 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Montréal
3089-1279 3089-1279 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Laval
3089-1287 3089-1287 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Arthabaska
3089-1295 3089-1295 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Roberval
3089-1303 3089-1303 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Montréal
3089-1311 3089-1311 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Québec
3089-1329 3089-1329 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Saint-Maurice
3089-1352 3089-1352 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Québec
3089-1360 3089-1360 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Drummond
3089-1378 3089-1378 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3089-1436 3089-1436 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Québec
3089-1444 3089-1444 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Québec
3089-1451 3089-1451 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Québec
3089-1469 3089-1469 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Québec
3089-1477 3089-1477 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Québec
3089-1501 3089-1501 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Saint-Maurice
3089-1519 3089-1519 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Québec
3089-1535 3089-1535 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Arthabaska
3089-1550 3089-1550 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Labelle
3089-1568 3089-1568 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Terrebonne
3089-1600 3089-1600 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Abitibi
3089-1618 3089-1618 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Rouyn-Noranda
3089-1626 3089-1626 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Rimouski
3089-1634 3089-1634 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Rimouski
3089-1642 3089-1642 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Chicoutimi
3089-1667 3089-1667 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Longueuil
3089-1717 3089-1717 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Charlevoix
3089-1725 3089-1725 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Rouyn-Noranda
3089-1733 3089-1733 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Québec
3089-1766 3089-1766 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3089-1774 3089-1774 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Québec
3089-1782 3089-1782 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Québec
3089-1790 3089-1790 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Québec
3089-1816 3089-1816 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Drummond
3089-1824 3089-1824 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Chicoutimi
3089-1832 3089-1832 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Kamouraska
3089-1840 3089-1840 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Beauce
3089-1865 3089-1865 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Trois-Rivières
3089-1873 3089-1873 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Québec
3089-1980 3089-1980 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Trois-Rivières
3089-1998 3089-1998 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Québec
3089-2004 3089-2004 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Québec
3089-2012 3089-2012 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Chicoutimi
3089-2020 3089-2020 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Beauce
3089-2038 3089-2038 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Chicoutimi
3089-2046 3089-2046 QUÉBEC INC.	1993 05 13	Québec
3089-2061 3089-2061 QUÉBEC INC.	1993 05 13	Québec
3089-2095 3089-2095 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Drummond
3089-2160 3089-2160 QUÉBEC INC.	1993 05 13	Roberval
3089-2178 3089-2178 QUÉBEC INC.	1993 05 13	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3089-2186 3089-2186 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Chicoutimi
3089-2277 3089-2277 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Québec
3089-2533 3089-2533 QUÉBEC INC.	1993 05 13	Québec
3089-2558 3089-2558 QUÉBEC INC.	1993 05 13	Saint-François
3089-2566 3089-2566 QUÉBEC INC.	1993 05 13	Québec
3089-2871 3089-2871 QUÉBEC INC.	1993 05 14	Arthabaska
3089-2889 3089-2889 QUÉBEC INC.	1993 05 13	Saint-François
3089-2897 3089-2897 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Bedford
3089-6880 3089-6880 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Québec
3089-6898 3089-6898 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Arthabaska
3089-6906 3089-6906 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Arthabaska
3089-6914 3089-6914 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Joliette
3089-6922 3089-6922 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Saint-Hyacinthe
3089-6930 3089-6930 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Chicoutimi
3089-6997 3089-6997 QUÉBEC INC.	1993 04 29	Alma
3089-7003 3089-7003 QUÉBEC INC.	1993 04 29	Alma
3089-8118 3089-8118 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Chicoutimi
3089-8175 3089-8175 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Chicoutimi
3089-8183 3089-8183 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Saint-Hyacinthe
3089-8191 3089-8191 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3089-8217 3089-8217 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Saint-François
3089-8225 3089-8225 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Saint-François
3089-8233 3089-8233 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Saint-François
3089-8241 3089-8241 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Québec
3089-8258 3089-8258 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Rimouski
3089-8266 3089-8266 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Rimouski
3091-0012 3091-0012 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Montréal
3091-0038 3091-0038 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Laval
3091-0053 3091-0053 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Montréal
3091-0079 3091-0079 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Montréal
3091-0103 3091-0103 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Longueuil
3091-0137 3091-0137 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Saint-Maurice
3091-0145 3091-0145 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Montréal
3091-0152 3091-0152 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Montréal
3091-0160 3091-0160 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Longueuil
3091-0178 3091-0178 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Montréal
3091-0194 3091-0194 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Roberval
3091-0319 3091-0319 QUÉBEC INC.	1993 05 15	Montréal
3091-0327 3091-0327 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Terrebonne
3091-0343 3091-0343 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3091-0376 3091-0376 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Longueuil
3091-0384 3091-0384 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Longueuil
3091-0418 3091-0418 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Laval
3091-0566 3091-0566 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Montréal
3091-0681 3091-0681 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Alma
3091-0699 3091-0699 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Longueuil
3091-0723 3091-0723 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Joliette
3091-0731 3091-0731 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Beauharnois
3091-0749 3091-0749 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Saint-François
3091-0764 3091-0764 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Iberville
3091-0772 3091-0772 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Montréal
3091-0798 3091-0798 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Bonaventure
3091-0806 3091-0806 QUÉBEC INC.	1993 05 05	Montréal
3091-0822 3091-0822 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Longueuil
3091-0830 3091-0830 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Longueuil
3091-0863 3091-0863 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Labelle
3091-0889 3091-0889 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Montréal
3091-0897 3091-0897 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Trois-Rivières
3091-0921 3091-0921 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Montréal
3091-0947 3091-0947 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3091-0988 3091-0988 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Montréal
3091-0996 3091-0996 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Montréal
3091-1051 3091-1051 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Montréal
3091-1069 3091-1069 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Drummond
3091-1085 3091-1085 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Longueuil
3091-1119 3091-1119 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Montréal
3091-1135 3091-1135 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Montréal
3091-1143 3091-1143 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Longueuil
3091-1176 3091-1176 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Montréal
3091-1184 3091-1184 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Longueuil
3091-1192 3091-1192 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Longueuil
3091-1200 3091-1200 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Montréal
3091-1218 3091-1218 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Kamouraska
3091-1242 3091-1242 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Richelieu
3091-1259 3091-1259 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Terrebonne
3091-1317 3091-1317 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Terrebonne
3091-1325 3091-1325 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Montréal
3091-1358 3091-1358 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Montréal
3091-1366 3091-1366 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Montréal
3091-1424 3091-1424 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3091-1432 3091-1432 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Montréal
3091-1440 3091-1440 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Beauce
3091-1457 3091-1457 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Saint-Hyacinthe
3091-1507 3091-1507 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Montréal
3091-1549 3091-1549 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Montréal
3091-1580 3091-1580 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Trois-Rivières
3091-1606 3091-1606 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Longueuil
3091-1622 3091-1622 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Laval
3091-1655 3091-1655 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Saint-Hyacinthe
3091-1689 3091-1689 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Montréal
3091-1697 3091-1697 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Montréal
3091-1705 3091-1705 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Laval
3091-1713 3091-1713 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Montréal
3091-1721 3091-1721 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Joliette
3091-1747 3091-1747 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Longueuil
3091-1754 3091-1754 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Longueuil
3091-1762 3091-1762 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Montréal
3091-1770 3091-1770 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Terrebonne
3091-1788 3091-1788 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Joliette
3091-1796 3091-1796 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3091-1804 3091-1804 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Montréal
3091-1820 3091-1820 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Laval
3091-1846 3091-1846 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Joliette
3091-1853 3091-1853 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Labelle
3091-1861 3091-1861 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Montréal
3091-1887 3091-1887 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Montréal
3091-1895 3091-1895 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Richelieu
3091-1903 3091-1903 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Montréal
3091-1911 3091-1911 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Beauharnois
3091-1929 3091-1929 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Roberval
3091-1937 3091-1937 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Montréal
3091-1945 3091-1945 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Laval
3091-1960 3091-1960 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Montréal
3091-2000 3091-2000 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Laval
3091-2018 3091-2018 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Laval
3091-2026 3091-2026 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Laval
3091-2067 3091-2067 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Longueuil
3091-2075 3091-2075 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Laval
3091-2083 3091-2083 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Montréal
3091-2133 3091-2133 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3091-2141 3091-2141 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Joliette
3091-2158 3091-2158 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Baie-Comeau
3091-2166 3091-2166 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Saint-Maurice
3091-2174 3091-2174 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Beauharnois
3091-2208 3091-2208 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Longueuil
3091-2216 3091-2216 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Laval
3091-2224 3091-2224 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Montréal
3091-2265 3091-2265 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Montréal
3091-2273 3091-2273 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Gaspé
3091-2281 3091-2281 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Beauharnois
3091-2307 3091-2307 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Laval
3091-2315 3091-2315 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Longueuil
3091-2422 3091-2422 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Longueuil
3091-2430 3091-2430 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Montréal
3091-2448 3091-2448 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Montréal
3091-2455 3091-2455 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Laval
3091-2463 3091-2463 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Montréal
3091-2547 3091-2547 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Montréal
3091-2562 3091-2562 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Montréal
3091-2570 3091-2570 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3091-2596 3091-2596 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Rimouski
3091-2828 3091-2828 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Montréal
3091-2836 3091-2836 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Terrebonne
3091-2844 3091-2844 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Longueuil
3091-2851 3091-2851 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Montréal
3091-2869 3091-2869 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Longueuil
3091-2901 3091-2901 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Terrebonne
3091-2935 3091-2935 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Montréal
3091-2943 3091-2943 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Longueuil
3091-3008 3091-3008 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Montréal
3091-3032 3091-3032 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Montréal
3091-3040 3091-3040 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Montréal
3091-3057 3091-3057 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Laval
3091-3131 3091-3131 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Saint-Hyacinthe
3091-3156 3091-3156 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Laval
3091-3180 3091-3180 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Montréal
3091-3198 3091-3198 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Montréal
3091-3206 3091-3206 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Montréal
3091-3230 3091-3230 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Montréal
3091-3248 3091-3248 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Distric judiciaire
3091-3263 3091-3263 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Beauharnois
3091-3289 3091-3289 QUÉBEC INC.	1993 05 11	Beauharnois
3091-3313 3091-3313 QUÉBEC INC.	1993 05 12	Montréal
3089-6955 ACCOMMODATION DE L'ÉTOILE INC.	1993 05 10	Québec
3089-2053 ACTIVITEC CABINET CONSEIL INC.	1993 05 13	Québec
3089-1576 ARMOIRES CONCEPT J.A.A. INC.	1993 05 11	Québec
3091-1499 ARPM EXPRESS INC.	1993 05 10	Beauce
3089-1543 LES ARROSAGES GAÉTAN DROUIN INC.	1993 05 11	Frontenac
3089-1741 ATELIERS DE SOUDURE JACQUES GRAVEL (1993) INC.	1993 05 13	Saint-Hyacinthe
3091-0111 AUTOS-À-NEUF AUGER ET FILS INC.	1993 05 10	Montréal
3091-2968 A.D.E. ÉLECTRIQUE INC.	1993 05 12	Montréal
3091-0129 LE BAR NITRO INC.	1993 05 10	Beauharnois
3091-2919 LE BAR SALON SOLID GOLD INC.	1993 05 12	Montréal
2973-7749 BÉLAND SPORTS INC.	1993 04 29	Québec
3091-1564 BIOGAT INC.	1993 05 07	Montréal
3091-0913 BOUL. GOUIN CYCLE POP INC.	1993 05 06	Montréal
3091-0780 CADEAU LA BOTTEGA INC. GIFT LA BOTTEGA INC.	1993 05 06	Montréal
3089-1923 LES CAFÉS TUILERIES INC.	1993 05 13	Québec
3089-1675 LES CAFÉTÉRIAS J.L.S. INC.	1993 05 12	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3091-0756 CANYON IMPORT-EXPORT INC.	1993 05 06	Montréal
3091-0715 CENTRE DE PHOTOCOPIE L'IDÉE FIXE INC.	1993 05 06	Terrebonne
3091-1168 CENTRE D'ESTHÉTIQUE AUTOMOBILE CHIPPY DE L'EST INC.	1993 05 07	Montréal
3091-0814 LES CHANTIERS DU LAC INC.	1993 05 10	Rimouski
3091-2505 LA CHARCUTERIE D.E.T. INC.	1993 05 12	Charlevoix
2974-2368 CIMENTIER SOLA-PLAN INC.	1993 04 29	Drummond
3091-0186 CLÔTURES P.R.I.V.E. INC.	1993 05 10	Terrebonne
3089-1584 CONSTRUCTION FRANK LEFRANÇOIS INC.	1993 05 11	Québec
2974-2491 CONSTRUCTION RE-LANCO INC.	1993 05 05	Trois-Rivières
3091-1614 CONSTRUCTION ROBERT THOMAS INC.	1993 05 10	Joliette
3091-3321 CONSTRUCTION R. NEIL LTÉE	1993 05 12	Bedford
3091-2513 LES CONSTRUCTIONS C.M.M. INC.	1993 05 12	Baie-Comeau
3089-6849 LES CONSTRUCTIONS PRO-TEC-TOIT INC.	1993 05 06	Québec
3091-2539 LES CONSTRUCTIONS ROLLAND PAIEMENT INC.	1993 05 12	Montréal
3089-7029 CONSULTANTS C.E.G.D. INC.	1993 05 11	Frontenac
3091-2885 LES CONSULTATIONS GASTON ROBERGE INC.	1993 05 11	Montréal
3089-1949 CORPORATION DU FONDS D'AIDE À L'ENTREPRISE DE LA RÉGION DE QUÉBEC FAE INC.	1993 05 13	Québec
3089-1527 CORPORATION FAE DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN INC.	1993 05 13	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3091-1309 COURTIERS EN ALIMENTATION CHEF-MER INC. CHEF-MER FOOD BROKERS INC.	1993 05 06	Terrebonne
3091-0368 LES CULTURES DE L'EST INC.	1993 05 06	Rimouski
3089-1931 LES DÉLICES DE MANON INC.	1993 05 13	Saint-Maurice
3091-2257 DÈNEIGEMENTS MCF INC.	1993 05 11	Beauharnois
3091-1267 LES DÉVELOPPEMENTS EXTRÊMES INC.	1993 05 06	Laval
3091-0301 DISTRIBUTION F.D.L. AMÉRIQUE INC.	1993 05 06	Montréal
3091-1812 DISTRIBUTION GAGNON & POULIOT INC.	1993 05 11	Rimouski
3091-0095 DOCTEUR BBQ INC.	1993 05 10	Montréal
3091-1481 DW-QUATRE INC. DW-FOUR INC.	1993 05 10	Montréal
2974-3358 D.L. TOURIGNY INC.	1993 05 13	Trois-Rivières
3089-6989 ÉCO-BIOS CONSULTANTS INC.	1993 05 10	Québec
3091-1333 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES DANIEL LACROIX INC.	1993 05 07	Terrebonne
3091-1663 LES ENTREPRISES ÉNERGIQUES INC.	1993 05 11	Longueuil
3089-1857 LES ENTREPRISES FABIEN BEAULIEU INC.	1993 05 11	Québec
3091-1341 LES ENTREPRISES J. PIGEON INC.	1993 05 07	Montréal
2974-3341 LES ENTREPRISES MARCEL FONTAINE INC.	1993 05 13	Saint-Hyacinthe
3089-1972 LES ÉQUIPEMENTS LECO INC.	1993 05 07	Rimouski
3089-2129 EURODESSERT INC.	1993 05 14	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3091-0707 EXCAVATION BEAUSÉJOUR, LAMOTHE & ST-AMOUR INC.	1993 05 06	Joliette
3091-1127 EXCAVATION PATRICE COUTURE INC.	1993 05 07	Longueuil
3091-1044 EXTRA ROCK INC.	1993 05 06	Montréal
3091-1291 EXTRACTION 2000 INC.	1993 05 07	Laval
3091-1408 FABEC TECHNO INC.	1993 05 10	Rimouski
3091-1036 FERME E.V. INC.	1993 05 06	Richelieu
3089-2582 FERME H. & L. STOLL INC.	1993 05 14	Saint-Hyacinthe
3091-1010 LES FERMES ATANAK INC.	1993 05 06	Montréal
3091-3016 FESTIVAL POP ROCK DE JOLIETTE INC.	1993 05 11	Joliette
3089-1899 LE FONDS D'AIDE À L'ENTREPRISE DE LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT INC.	1993 05 13	Rimouski
3089-1907 FONDS D'AIDE À L'ENTREPRISE DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE INC.	1993 05 13	Rouyn-Noranda
3089-1956 FONDS D'AIDE À L'ENTREPRISE DE LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD INC.	1993 05 13	Baie-Comeau
3091-2893 FRANÇOIS BEAUREGARD LOGICIELS INC.	1993 05 11	Iberville
3089-2145 LA GALERIE D'ART LE PORTAL INC.	1993 05 14	Québec
3091-2588 GALLANT-AGENCE DE VENTE INTERNATIONALE INC.	1993 05 12	Laval
3091-1093 GARDERIE ÉDUCATIVE LES FOURMIS INC.	1993 05 07	Joliette
3089-1808 GAZZIZEBO DRUMMOND INC.	1993 05 10	Drummond
2974-3366 GÉRALD LUSSIER ASSURANCES INC.	1993 05 13	Iberville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
3091-0533 GESTILOGE INC.	1993 05 06	Terrebonne
3091-1572 GESTION CAMELIA INC.	1993 05 07	Joliette
3091-1390 GESTION CARMEN INC.	1993 05 10	Montréal
3089-2111 GESTION CROISIÈRES CROIX DU SUD INC.	1993 05 14	Québec
3091-1416 GESTION DENIS CHARRON INC.	1993 05 10	Montréal
2973-7806 GESTION FORESTIÈRE RAY-DAN INC.	1993 05 11	Charlevoix
2973-7798 GESTION GAMAFIL (1993) INC.	1993 05 10	Rouyn-Noranda
3091-0350 GESTION GHISLAIN O'CONNOR INC.	1993 05 06	Gaspé
3089-1758 GESTION GOBOIS INC.	1993 05 13	Québec
3091-0939 GESTION IMMOBILIÈRE ORÉGON INC.	1993 05 06	Montréal
2974-2442 GESTION JEAN-YVES CLICHE INC.	1993 05 03	Frontenac
3089-8142 GESTION LINDA ET MARC AUDISIO INC.	1993 05 07	Québec
3091-2489 GESTION MUSICALE DAVID ROSENBERG INC. MUSIC MANAGEMENT DAVID ROSENBERG INC.	1993 05 11	Montréal
3089-2541 GESTION N. & M. CLOUTIER INC.	1993 05 07	Saint-Hyacinthe
2974-2517 GESTION PARDIS INC.	1993 05 05	Mégantic
3089-8274 GESTION SPORT-MODE INC.	1993 05 12	Trois-Rivières
3089-3168 LES GESTIONS ALIMENTAIRES C.F.F. TREEBEC LTÉE	1993 05 14	Arthabaska
3091-2299 GESTIONS LISCIO INC. LISCIO HOLDINGS INC.	1993 05 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3091-2521 GESTIONS R.C. BRODEUR INC.	1993 05 12	Iberville
3091-0871 LES GRAPHIQUES INFO-VISION INC.	1993 05 25	Laval
3091-1283 GROUPE ARAMAS INC.	1993 05 06	Longueuil
3089-1493 LE GROUPE CAMÉLÉON INC.	1993 05 12	Québec
3089-8159 LE GROUPE LITHOCHROME (1993) INC.	1993 05 07	Montréal
3089-2079 GROUPE PRO-DENTURO INC.	1993 05 13	Saint-Hyacinthe
3091-1234 LE GROUPE SONEC INC.	1993 05 07	Bedford
3091-1986 LE GROUPE Y.LAMARRE INC.	1993 05 11	Longueuil
3091-2414 HUAMONDE INC.	1993 05 11	Montréal
3091-2042 HYDRO J.V.C. INC.	1993 05 11	Montréal
3091-2059 H.H. RESSOURCES INC. H.H. RESOURCES INC.	1993 05 11	Montréal
3089-1337 IMPERMÉABILISATION M.F. INC.	1993 05 10	Québec
3091-1952 LES INDUSTRIES ROGER STUART INC.	1993 05 10	Terrebonne
3091-3305 LES INVESTISSEMENTS BOUTIN-DI TOMASO INC.	1993 05 12	Montréal
3091-2240 LES INVESTISSEMENTS JVF INC. JVF INVESTMENTS INC.	1993 05 11	Longueuil
3091-0954 INVESTISSEMENTS PIDESO INC.	1993 05 06	Montréal
3089-1485 I.M.S. TECHNOLOGIE INC.	1993 05 12	Saint-Maurice
3089-1592 JARDIN SANTÉ ST-BASILE INC.	1993 05 11	Québec
3089-7011 JET DE SABLE & PEINTURE A.G.S. INC.	1993 05 11	Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3091-3297 LES JEUX ÉLASTIQUES (BOUTIN-DI TOMASO) INC.	1993 05 12	Montréal
3089-8209 KALOS OBJETS CHOISIS INC.	1993 05 11	Québec
3091-1465 LAVE-AUTO SYNETTE INC.	1993 05 10	Richelieu
2973-7830 LOGICIELS ACTION R. ET D. INC.	1993 05 10	Frontenac
2973-7335 LOGICIELS ROJAC INC.	1993 05 03	Trois-Rivières
3091-2554 LOUIS MERCIER INFORMATIQUE INC.	1993 05 12	Montréal
3091-0087 LUKA MULTI-SERVICES INC.	1993 05 07	Longueuil
3091-2877 LYRCO NUTRITION INC.	1993 05 11	Saint-François
3091-3065 L. & L. LAMOUREUX INC.	1993 05 12	Iberville
3091-2497 L.A. CHASSE-PÊCHE INC.	1993 05 11	Montréal
3091-2190 L.M. CUEVAS INC.	1993 05 11	Terrebonne
3089-1683 L.S. BILODEAU INC.	1993 05 12	Beauce
2974-2509 MAÇONNERIE LES DEUX RIVES INC.	1993 05 05	Trois-Rivières
3091-0855 MADELINOX INC.	1993 05 11	Gaspé
2974-2475 MANOIR NOTRE-DAME DE GRÂCES INC.	1993 05 05	Chicoutimi
3091-0020 MARC DUFOUR CONSEILLER INFORMATIQUE INC.	1993 05 07	Montréal
2974-2434 LES MEUBLES MADELINOTS INC.	1993 05 05	Gaspé
3091-1531 MICRORÉSEAU TECHNOLOGIE INC.	1993 05 07	Laval
3091-2232 MICRO-STEP INFORMATIQUE INC.	1993 05 11	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
3089-1261 MILFAB INTERNATIONAL INC.	1993 05 07	Iberville
2973-7756 MINI-GOLF ST-FÉLICIEN INC.	1993 05 03	Roberval
3091-1630 MULTI-SERVICES MICHEL BERGERON INC.	1993 05 10	Longueuil
3089-1386 LES NETTOYEURS LE GOÉLAND INC.	1993 05 12	Beauce
3089-1345 N.L.R. INVESTISSEMENTS, INC.	1993 05 10	Québec
3089-1964 OLIVIA COSMÉTIQUES INC.	1993 05 13	Québec
3091-2950 OPALE CONSTRUCTION INC.	1993 05 12	Joliette
3091-3271 OPTIC ÉLECTRIQUE INC.	1993 05 12	Montréal
3091-2802 ORGANITOUR INC.	1993 05 11	Longueuil
3089-2202 PARAVISION ÉLECTRONIQUE INC.	1993 05 14	Beauce
3091-1671 PÂTISSERIE BOURGOGNE INC.	1993 05 11	Montréal
3091-3149 PEINTRES-DÉCOR ROBBY-FRAN INC.	1993 05 12	Montréal
3091-2034 LES PETITES GARDERIES ABC DE LA RIVE SUD INC.	1993 05 11	Richelieu
3091-1994 PISCICULTURE DES CÈDRES INC.	1993 05 11	Rimouski
3091-3255 LE PITHIVIERS INC.	1993 05 12	Montréal
3091-1077 PLACEMENTS GAMELIE INC.	1993 05 06	Montréal
3091-1598 PLACEMENTS NOLAS INC.	1993 05 07	Montréal
3089-2137 LES PLACEMENTS PROULX ET TAILLEUX INC.	1993 05 14	Québec
3091-1382 LES PLANCHERS DE BÉTON GASPÉSIEIN INC.	1993 05 07	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3091-1523 POLYCOURTAGE C.E.G. INC.	1993 05 07	Montréal
3091-1275 PORTAIL EDI INC. EDI GATEWAY INC.	1993 05 06	Montréal
3091-0467 LES PRODUCTIONS ET DISTRIBUTIONS VIDÉO MAX. INTERNATIONALES INC.	1993 05 10	Montréal
3089-2194 PRODUCTIONS LOUFOQUES INC.	1993 05 14	Québec
3091-0558 LES PRODUCTIONS MARIE PLOURDE INC.	1993 05 06	Montréal
3091-0525 PRODUITS AL-BEC INC.	1993 05 06	Terrebonne
3091-2471 PRODUITS D'HYDRO-INGÉNIERIE, PLANIFICATION ET CONSTRUCTION R.R. INC. HYDRO-ENGINEERING, PLANNING AND CONSTRUCTION PRODUCTS R.R. INC.	1993 05 11	Montréal
3089-1246 RÉFRIGÉRATION PROVINCIALE (1993) INC. PROVINCIAL REFRIGERATION (1993) INC.	1993 05 06	Montréal
3091-1101 RÉNOVATIONS ÉVOLUTIVES INC.	1993 05 07	Longueuil
3091-0061 RÉNOVATIONS L. ROMANO INC.	1993 05 07	Montréal
3091-3024 RÉNOVATIONS QUATRE SAISONS (1993) INC. FOUR SEASONS RENOVATIONS (1993) INC.	1993 05 11	Montréal
3091-1879 RESTAURANT G.D. INC.	1993 06 01	Joliette
3089-1881 RESTO SACRÉ-COEUR LTÉE	1993 05 11	Chicoutimi
3089-8167 RESTO - FRANCO INC.	1993 05 10	Québec
3088-8606 RE-CYCLE POP INC.	1993 05 06	Montréal
3091-2810 RE/MAX ST-LAMBERT INC.	1993 05 11	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
3091-0004 ROTATION PLUS INC.	1993 05 07	Terrebonne
3091-1374 SERVICES CONSEILS ALPEM INC.	1993 05 07	Montréal
2974-2541 LES SERVICES DE FORMATION FRANÇOIS LESSARD (1993) INC.	1993 04 29	Saint-Maurice
3090-9998 SERVICES DE PLACEMENT CHRYSANTHÈME INC. CHRYSANTHEMUM EMPLOYMENT AGENCY INC.	1993 05 07	Longueuil
3091-3073 SERVICES MARITIMES M.M.W. INC.	1993 05 12	Mingan
2974-3044 SERVICES PAYSAGISTES BERTRAND DUBÉ INC.	1993 05 05	Rimouski
3091-2125 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT AMMUUMAJUQ INC. AMMUUMAJUQ DEVELOPMENT CORPORATION INC.	1993 05 10	Abitibi
3089-1691 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LES MÉANDRES INC.	1993 05 12	Québec
3089-8126 LA SOCIÉTÉ-CONSEIL ESPACE URBAIN INC.	1993 05 07	Hull
3091-1556 SOINS À DOMICILE ET ESCORTES DU GRAND-MONTRÉAL INC.	1993 05 07	Bedford
3091-0392 STL - FORMULES D'AFFAIRES & IMPRIMERIE ST-LAMBERT INC. STL - ST. LAMBERT BUSINESS FORMS & PRINTING INC.	1993 05 06	Longueuil
3091-2406 LES SYSTÈMES MICRO-SET INC.	1993 05 11	Laval
3091-1978 TECHNOLOGIE C.D.T.C. INC.	1993 05 11	Longueuil
3091-3123 TERRASSEMENT ARTISTIQUE A.F. INC.	1993 05 12	Montréal
3091-0541 TOITURES D. DUCHARME INC.	1993 05 06	Laval
3089-6963 TOITURES QUÉBEC M.G. INC.	1993 05 07	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3088-9802 LES TOITURES SEKURE INC.	1993 05 06	Montréal
3091-1515 TOURCARNAVAL INC.	1993 05 07	Montréal
3091-2182 TRANSMISSION BERNARD LORTIE & FILS INC.	1993 05 11	Terrebonne
2973-7764 TRANSPORT DANIEL LAMBERT INC.	1993 05 03	Saint-Maurice
3091-1648 TRANSPORT DENIS CHAREST INC.	1993 05 10	Saint-Maurice
3091-1838 TRANSPORT H. SERGERIE INC.	1993 05 11	Abitibi
3091-0848 TRANSPORT VICTOR MOREAU INC.	1993 05 11	Joliette
3089-1220 TRANS-ACTION RAPIDE INC.	1993 05 06	Montréal
3091-1473 VÊTEMENTS AUX PETITS OURSONS INC.	1993 05 10	Montréal
3091-0046 VIGNES DIVINES INC. DIVINES GRAPES INC.	1993 05 07	Montréal
3091-2927 VISION WEST INC.	1993 05 12	Longueuil
3091-1226 VITRERIE VERRE LEX INC.	1993 05 07	Longueuil
3091-0400 VOLCARNAVAL INC. FLYCARNAVAL INC.	1993 05 07	Montréal
3091-1150 VOYAGE SEPTEMBRE INC.	1993 05 07	Montréal
3091-2117 WORLD LINE TRANSITAIRES ET CONSULTANTS INC.	1993 05 11	Montréal
3089-1915 XYRYX TECHNOLOGIE INC.	1993 05 13	Québec

**Délivrance d'un certificat de continuation**

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1633-5556 1633-5556 QUÉBEC INC.	1979 02 05	1993 05 04	
1263-7393 ASSURANCES GORDON PAUL LTÉE	1967 01 10	1993 04 29	
1334-0260 BIJOUTERIE AU COIN DU TEMPS INC.	1973 01 22	1993 04 28	1334-0260 QUÉBEC INC.
1506-3548 LES COIFFEURS CONTINENTAL (LES PROMENADES ST-BRUNO INC.)	1977 08 23	1993 05 04	
1635-5042 LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ GILLES SÉGUIN INC.	1979 04 17	1993 04 23	LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ ROGER DUEZ INC.
1289-6114 ENTREPRISES JACQUES CARTIER INC.	1958 07 29	1993 04 23	
1216-0230 LES ENTREPRISES MONDOR LTÉE	1971 07 27	1993 04 27	
1363-4050 RESTAURANT ET MOTEL JACQUES ET MARIE LEBEL INC.	1975 05 08	1993 04 27	LES ENTREPRISES LEBEL BELLEROSE INC.
1102-7752 LES RESTAURANTS DA VINCI INC.		1993 04 23	
4948			

*L'Inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

**Délivrance d'un certificat de fusion**

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2974-3317 2974-3317 QUÉBEC INC.	2954-7775 QUÉBEC INC. DÉPANNEUR LE GOÉLAND INC.	1993 05 07	Charlevoix
3089-2087 3089-2087 QUÉBEC INC.	ERNEST LAMOTHE & FILS INC. 1864-5002 QUÉBEC INC.	1993 05 14	Trois-Rivières
3089-2103 3089-2103 QUÉBEC INC.	3089-2087 QUÉBEC INC. 2972-8276 QUÉBEC INC.	1993 05 14	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
3089-1659 CONSTRUCTION INVASION LTÉE INVASION CONSTRUCTION LTD.	2642-2345 QUÉBEC INC. CONSTRUCTION INVASION LTÉE	1993 05 01	Montréal
2974-3333 DI PERNO & ASSOCIÉS LTÉE	P.D. FRANKS ET ASSOCIÉS INC. DI PERNO & ASSOCIÉS LTÉE	1993 05 04	Montréal
3089-8027 ÉCOLE DE CONDUITE NORABI (1986) INC.	2414-5880 QUÉBEC INC. 2736-0882 QUÉBEC INC. ÉCOLE DE CONDUITE NORABI (1986) INC.	1993 04 30	Abitibi
2974-3069 ÉDIFICES GRANDE-ALLÉE (E.G.A.) INC.	ÉDIFICES GRANDE-ALLÉE (E.G.A.) INC. AMÉNAGEMENTS BRIANBORD INC.	1993 05 01	Montréal
2974-2533 GESTION JEAN & MICHELINE LABERGE INC.	GESTION JEAN LABERGE INC. GESTION MICHELINE BRUNET INC.	1993 04 30	Beauharnois
2974-2525 GESTION J.C.D.R. INC.	MOTEL LA RÉSERVE (1987) INC. RESGAU INC. IMMEUBLES L.J.B. GAUDETTE INC. LES IMMEUBLES JALODO INC.	1993 05 03	Saint-François
2974-2467 GROUPE IMPÉRIAL WINDSOR INC. IMPERIAL WINDSOR GROUP INC.	GROUPE IMPÉRIAL WINDSOR INC. TENIR LIMITÉE	1993 04 30	Montréal
3089-2210 L'IMPRIMERIE NORLAC LTÉE	L'IMPRIMERIE NORLAC LTÉE 3088-2286 QUÉBEC INC.	1993 05 10	Roberval
2974-2459 LIBRAIRIE BOUCHERVILLE INC.	LIBRAIRIE BOUCHERVILLE INC. KANIRAY INC.	1993 05 01	Longueuil
2974-2988 RÉSIDENTE PORTOFINO INC.	RÉSIDENTE PORTOFINO INC. AMÉNAGEMENT V.P.S. INC.	1993 04 30	Montréal
3089-1402 SERVICE DE SCIERIE DOLBEAU LTÉE	SERVICE DE SCIERIE DOLBEAU LTÉE 2154-6825 QUÉBEC INC.	1993 05 01	Roberval
2974-3325 SOCIÉTÉ MINIÈRE PER SHING-MANITOU LTÉE	SOCIÉTÉ MINIÈRE PERSHING-MANITOU LTÉE (Libre de reponsabilité personnelle) SOCIÉTÉ MINIÈRE GRANDE VILLE LTÉE SOCIÉTÉ MINIÈRE ESTEVILLE LTÉE (Libre de responsabilité personnelle)	1993 05 03	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
3089-1394 TAPIS NOTRE-DAME INC.	TAPIS NOTRE-DAME INC. 2972-1057 QUÉBEC INC.	1993 05 01	Drummond

4949

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

#### Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1228-2034 1228-2034 QUÉBEC INC.	1970 03 06	1993 04 30	du nombre des administrateurs:
2425-9913 2425-9913 QUÉBEC INC.	1987 01 13	1993 05 01	1) du capital-actions 2) des dispositions
2433-2942 2433-2942 QUÉBEC INC.	1987 02 24	1993 05 01	du capital-actions
2438-1477 2438-1477 QUÉBEC INC.	1986 06 23	1993 05 12	de la dénomination sociale: CTC ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE INC. CTC TELEPHONE EQUIPMENT INC.
2550-3699 2550-3699 QUÉBEC INC.	1988 03 14	1993 05 04	du district: Bedford
2617-3815 2617-3815 QUÉBEC INC.	1988 04 26	1993 05 10	du district: Terrebonne
2625-7857 2625-7857 QUÉBEC INC.	1988 08 23	1993 04 28	de la dénomination sociale: SORDEV INC.
2633-3344 2633-3344 QUÉBEC INC.	1988 12 19	1993 05 05	du capital-actions
2634-2667 2634-2667 QUÉBEC INC.	1989 01 19	1993 05 04	1) de la dénomination sociale: GESTION FRANSI INC. 2) du capital-actions
2636-9660 2636-9660 QUÉBEC INC.	1989 02 02	1993 04 30	de la dénomination sociale: RESTAURANT PINOCCHIO INC.
2646-5575 2646-5575 QUÉBEC INC.	1989 05 23	1993 04 26	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2743-3085 2743-3085 QUÉBEC INC.	1989 12 31	1993 05 06	de la dénomination sociale: GESTION FRANÇOIS BOURRET INC.
2744-3902 2744-3902 QUÉBEC INC.	1989 12 01	1993 04 26	de la dénomination sociale: LES FILMS 39 INC.
2840-3111 2840-3111 QUÉBEC INC.	1990 09 24	1993 05 05	1) du capital-actions 2) des dispositions
2842-4125 2842-4125 QUÉBEC INC.	1990 09 05	1993 05 05	du district: Terrebonne
2842-9256 2842-9256 QUÉBEC INC.	1990 10 23	1993 04 29	de la dénomination sociale: TRANSPORT DENIS NORRIS INC.
2848-0820 2848-0820 QUÉBEC INC.	1990 12 18	1993 05 06	de la dénomination sociale: GESCAD INC.
2849-4094 2849-4094 QUÉBEC INC.	1991 01 24	1993 04 26	de la dénomination sociale: DENBY INC.
2859-0131 2859-0131 QUÉBEC INC.	1991 06 10	1993 04 28	1) de la dénomination sociale: INSTITUT DE SANTÉ BERTOLISSI INC. BERTOLISSI HEALTH INSTITUTE INC. 2) du district: Terrebonne
2863-4814 2863-4814 QUÉBEC INC.	1991 08 27	1993 04 28	de la dénomination sociale: GARDERIE LE ROYAUME D'ALADIN INC.
2866-5800 2866-5800 QUÉBEC INC.	1991 10 07	1993 05 07	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES RPQ INTERNATIONAL INC.
2868-6889 2868-6889 QUÉBEC INC.	1991 11 14	1993 05 04	du district: Trois-Rivières
2946-8519 2946-8519 QUÉBEC INC.	1991 12 27	1993 04 27	1) de la dénomination sociale: CORPORATION DE RECHERCHE IDANMIHIS 2) du capital-actions 3) des dispositions
2951-6192 2951-6192 QUÉBEC INC.	1992 04 07	1993 05 07	de la dénomination sociale: LES CONTRÔLES DIMAX INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2953-3932 2953-3932 QUÉBEC INC.	1992 04 23	1993 04 28	1) de la dénomination sociale: AMUSEMENTS ÉCHO INC. ECHO AMUSEMENTS INC. 2) du capital-actions 3) des restrictions à l'activité 4) des dispositions
2957-5842 2957-5842 QUÉBEC INC.	1992 06 29	1993 04 28	du district: Longueuil
2959-5774 2959-5774 QUÉBEC INC.	1992 07 16	1993 04 27	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION APREX INC.
2961-1241 2961-1241 QUÉBEC INC.	1992 09 03	1993 04 21	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES HERBEAU INC.
2961-5184 2961-5184 QUÉBEC INC.	1992 09 17	1993 04 27	du capital-actions
2961-8303 2961-8303 QUÉBEC INC.	1992 09 24	1993 04 27	du district: Richelieu
2962-4046 2962-4046 QUÉBEC INC.	1992 09 04	1993 04 26	1) de la dénomination sociale: FERME LAMOUREUX NOËL INC. 2) du district: Richelieu
2962-7841 2962-7841 QUÉBEC INC.	1992 09 28	1993 05 07	du capital-actions
2963-7675 2963-7675 QUÉBEC INC.	1992 10 30	1993 04 28	de la dénomination sociale: DOMOSCIENCE INC.
2963-8244 2963-8244 QUÉBEC INC.	1992 10 30	1993 04 30	de la dénomination sociale: IMMEUBLES CARREFOUR ST-JÉRÔME INC.
2964-3715 2964-3715 QUÉBEC INC.	1992 11 16	1993 04 29	du district: Abitibi
2964-5793 2964-5793 QUÉBEC INC.	1992 11 19	1993 04 27	de la dénomination sociale: M.V.M. MARINE INC.
2966-2806 2966-2806 QUÉBEC INC.	1992 12 02	1993 04 29	de la dénomination sociale: M. G. GOLF INC.
2967-5014 2967-5014 QUÉBEC INC.	1992 12 08	1993 04 29	de la dénomination sociale: PÉPINIÈRE L'ARC-EN-CIEL INC.
2967-6152 2967-6152 QUÉBEC INC.	1992 12 10	1993 04 29	du district: Drummond

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2968-3612 2968-3612 QUÉBEC INC.	1993 01 06	1993 04 28	1) de la dénomination sociale: SPEQ LE DEVOIR INC. 2) du capital-actions
2968-4065 2968-4065 QUÉBEC INC.	1993 01 05	1993 04 27	de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS MACMILLAN CANADA INC. MACMILLAN INVESTMENTS CANADA INC.
2968-4651 2968-4651 QUÉBEC INC.	1992 12 31	1993 04 30	1) de la dénomination sociale: FERME BERNARD CHOQUETTE INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
2968-7670 2968-7670 QUÉBEC INC.	1993 01 15	1993 04 28	de la dénomination sociale: FERME EDRIPHANIEL INC.
2970-3196 2970-3196 QUÉBEC INC.	1993 02 23	1993 04 26	de la dénomination sociale: LOCATION PRINCIPALE INC.
2970-4640 2970-4640 QUÉBEC INC.	1993 03 04	1993 04 27	du district: Québec
2970-7791 2970-7791 QUÉBEC INC.	1993 03 04	1993 04 30	1) de la dénomination sociale: COMPAGNIE INTERNATIONALE ÎLE DE CHINE INC. 2) des dispositions
2970-8658 2970-8658 QUÉBEC INC.	1993 03 05	1993 04 29	de la dénomination sociale: INNOVACADRE INC.
2971-1710 2971-1710 QUÉBEC INC.	1993 01 05	1993 05 12	de la dénomination sociale: AMENVIN INC.
2971-7733 2971-7733 QUÉBEC INC.	1993 01 27	1993 05 03	de la dénomination sociale: DISTRIBUTION AGMIR INC. AGMIR DISTRIBUTION INC.
2972-3673 2972-3673 QUÉBEC INC.	1993 02 19	1993 05 03	de la dénomination sociale: TRANSPORT DAN-RO INC.
2973-4167 2973-4167 QUÉBEC INC.	1993 04 01	1993 05 05	de la dénomination sociale: CENCOM/PARABOLIQUE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
3086-8590 3086-8590 QUÉBEC INC.	1993 03 11	1993 05 05	1) de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SIEUR DE MONTS INC. 2) du district: Montréal
3087-0513 3087-0513 QUÉBEC INC.	1993 03 15	1993 04 30	de la dénomination sociale: RESTO-FILTRE INC.
3087-5181 3087-5181 QUÉBEC INC.	1993 03 29	1993 04 28	du district: Mingan
3087-6387 3087-6387 QUÉBEC INC.	1993 03 30	1993 04 13	de la dénomination sociale: CUTRONA EXCAVATION INC.
3087-8680 3087-8680 QUÉBEC INC.	1993 04 02	1993 05 03	du district: Mingan
3087-9357 3087-9357 QUÉBEC INC.	1993 04 06	1993 04 30	du district: Bonaventure
3088-2245 3088-2245 QUÉBEC INC.	1993 04 14	1993 04 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
1230-7781 LES AJUSTEMENTS DAUTH INC.	1963 06 20	1993 04 30	1) de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS GINETTE LÉTOURNEAU INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
3088-2435 ALIMENTATION DENIS DESCHESNES INC.	1993 04 15	1993 05 07	de la dénomination sociale: ALIMENTATION DENIS DESCHÊNES INC.
1359-6234 ATELIERS DE SOUDURE JACQUES GRAVEL INC.	1974 10 10	1993 05 13	de la dénomination sociale: ENTREPRISE DE GESTION MONDVEL INC.
2754-1069 AUTO-TÊTES 2000 INC.	1990 05 07	1993 04 28	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité 3) des dispositions
1184-5997 BESTAR INC.	1964 01 08	1993 05 04	du capital-actions
2845-0955 BOUTIQUE ÉQUESTRE LEMAY INC.	1990 10 16	1993 05 04	de la dénomination sociale: BOUTIQUE ÉQUESTRE PRO RANCHO INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2953-8733 BOUTIQUE QUÉBECADI INC.	1992 05 13	1993 04 29	du capital-actions
1203-4310 BROADWAY AUTOMOBILE LTÉE	1970 12 21	1993 04 29	du capital-actions
2967-5154 LE BUFFET MAISON KIRIN ST-LÉONARD INC.	1992 12 04	1993 05 06	de la dénomination sociale: LE BUFFET MAISON KIRIN REPENTIGNY INC.
1218-4230 CANTINE MOBILE ALOUETTE INC.	1971 10 13	1993 04 28	des dispositions
1218-4230 CANTINE MOBILE ALOUETTE INC.	1971 10 13	1993 04 28	du capital-actions
1205-4011 CANTINES GUILLAUME INC.	1970 09 29	1993 04 28	du capital-actions
2859-1204 LE CHÂTEAU CRÊTE INC.	1991 06 14	1993 04 29	du capital-actions
2843-2128 CHEMCYCLE ENVIRONNEMENT INC.	1990 11 01	1993 04 27	du district: Longueuil
2547-1475 LES CIMENTIERIS B.D.R. ROY INC.	1988 03 28	1993 05 10	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1371-8887 CONSTRUCTION GABIAN LTÉE	1975 03 27	1993 05 06	1) du district: Laval 2) du capital-actions
1857-0747 DÉMÉNAGEMENT AUCLAIR INC.	1982 04 16	1993 05 14	de la dénomination sociale: LOCATION AUCLAIR INC.
2756-8476 DÉVELOPPEMENT GASTON R. LAFORTUNE INC.	1990 05 23	1993 05 03	de la dénomination sociale: LES PRODUITS PÉTROLIERS LAMAC INC.
2422-8629 ENDUITS UNIFIX (1986) INC.	1986 12 04	1993 04 15	1) de la dénomination sociale: UNIFIX INC. 2) du capital-actions
2160-4848 LES ENTREPRISES ALAIN PROTEAU INC.	1983 09 22	1993 05 05	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 7

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2855-8963 LES ENTREPRISES D'AGRÉGATS PONTBRIAND ET BOULET INC.	1991 04 24	1993 05 04	du district: Laval
1855-6613 LES ENTREPRISES G.A. LEBLANC INC.	1982 03 05	1993 04 27	du capital-actions
2317-8692 LES ENTREPRISES MARIO VALLÉE INC.	1985 03 14	1993 04 30	de la dénomination sociale: VITRES D'AUTOS ST-BRUNO INC.
1364-4430 LES ENTREPRISES R.T.B.L. INC.	1975 07 02	1993 05 03	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS PIERRETTE BEAUCHEMIN INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1638-9207 LA FERME M.G. ALIX INC.	1979 09 18	1993 05 06	du capital-actions
2421-4959 FERME VALLELIAN & FILS INC.	1986 10 24	1993 05 07	du district: Saint-Hyacinthe
2859-1865 LES FROMAGES DU BURON INC.	1991 06 14	1993 04 28	de la dénomination sociale: LES FROMAGES PIERRE-YVES CHAPUT INC.
2973-3938 GESTION ATLANTIQUE INC.	1993 03 29	1993 05 13	des dispositions
2320-8119 GESTION DANIEL ROYER INC.	1985 05 10	1993 05 07	du capital-actions
2756-1067 GESTION MINEXCO INC.	1990 05 02	1993 04 26	du district: Montréal
1167-0189 GESTION N. DUROCHER INC.	1963 04 16	1993 04 29	du capital-actions
2159-2555 GESTION SECPRO INC.	1983 08 23	1993 05 03	de la dénomination sociale: GROUPE SECPRO INC.
2169-4823 GESTION YVES LETELLIER INC.	1984 04 26	1993 05 10	de la dénomination sociale: 2169-4823 QUÉBEC INC.
1647-1948 GRIPO INC.	1980 08 20	1993 05 13	du capital-actions
2946-3841 GROUPE AST INC.	1992 01 01	1993 04 28	de la dénomination sociale: 2946-3841 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2539-7845 LE GROUPE DE PLACEMENTS DES TILLEULS INC.	1987 09 30	1993 05 05	du district: Joliette
2868-4678 LE GROUPE LITHOCHROME INC.	1991 11 01	1993 05 07	1) de la dénomination sociale: LITHOCHROME INC. 2) du capital-actions
2749-8526 LE GROUPE ROMCO INC.	1990 03 07	1993 05 03	de la dénomination sociale: 2749-8526 QUÉBEC INC.
2539-7506 LES HABITATIONS DE L'ERMITAGE INC.	1987 09 30	1993 05 04	du district: Joliette
2323-4214 HENRI RIVARD INC.	1985 07 08	1993 05 13	du district: Saint-Hyacinthe
1645-6121 INSTITUT DE PERFECTIONNEMENT EN SECRETARIAT PROFESSIONNEL (IPSP) INC.	1993 05 10	1993 04 27	de la dénomination sociale: C.F.C. SOUTIEN ADMINISTRATIF INC.
1336-0615 INTERCOMMUNICA INC.	1973 03 07	1993 05 14	de la dénomination sociale: 1336-0615 QUÉBEC INC.
2962-6918 INVESTISSEMENT GUY SAMSON INC.	1992 09 18	1993 05 07	du capital-actions
2952-3453 JARDINS SAN FRANCISCO INC.	1992 04 27	1993 04 30	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité 3) des dispositions
3088-3755 JEAN CORNEAU INC.	1993 04 19	1993 05 06	de la dénomination sociale: JEAN CORNO INC.
2329-2311 JEAN DESBIENS ASSURANCES INC.	1985 10 22	1993 05 11	1) de la dénomination sociale: SERVICES FINANCIERS PGQS INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1635-3096 J. BÉLIVEAU, PLOMBERIE & CHAUFFAGE INC.	1979 04 09 <sup>^</sup>	1993 04 28	du capital-actions
1252-0151 J. DENIS LAMBERT INC.	1966 04 26	1993 05 04	du capital-actions
1368-5367 J.A. CHOQUETTE (1974) LTÉE	1974 06 05	1993 05 04	de la dénomination sociale: 1368-5367 QUÉBEC INC.
2953-2983 J.R. GAUDREAU MAÇONNERIE INC.	1992 04 16	1993 05 13	du nombre des administrateurs:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1853-7084 LINGERIE LINDA INC.	1981 12 31	1993 05 05	du capital-actions
2629-4405 LOCATION D'ÉCHAFAUDAGES UNIVERSELLE LTÉE	1988 10 18	1993 04 30	du capital-actions
2850-7572 LOGICIELS SIMO-MIGES INC.	1991 01 29	1993 05 10	du capital-actions
2742-7202 MABO VITRES D'AUTO INC.	1990 01 01	1993 04 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
1842-3814 MAINTENANCE MULTI-SERVICES G.J.P. INC.	1981 01 15	1993 05 10	de la dénomination sociale: 1842-3814 QUÉBEC INC.
2869-4370 MAISON NADEGE INC.	1991 12 16	1993 05 04	1) du capital-actions 2) des dispositions
2412-9454 MPO CANADA INC.	1986 03 04	1993 04 30	du capital-actions
2315-1236 M.C.M. STRATÉGIES INC.	1985 01 11	1993 05 11	1) de la dénomination sociale: K2 COMMUNICATION INC. 2) du district: Laval
2549-5987 LES PÉTROLES LAMAC INC.	1988 03 04	1993 05 03	de la dénomination sociale: GESTION LACHANCE- MACDONALD INC.
2754-4147 PIERRE LAFLÈCHE INC.	1990 05 15	1993 05 14	de la dénomination sociale: SERVICE DE PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE (E.C.S.) INC.
2427-5448 LES POMMES DE TERRE M.P. INC.	1986 12 30	1993 05 06	du district: Drummond
1849-9350 RÉFRIGÉRATION G.R.L. INC.	1981 08 31	1993 04 26	de la dénomination sociale: LES ÉQUIPEMENTS G.R.L. INC.
2733-0562 LES RÉSIDENCES PERRI INC.	1989 06 22	1993 05 10	de la dénomination sociale: 2733-0562 QUÉBEC INC.
1848-2828 ROBERT DAOUST & FILS INC.	1981 07 08	1993 04 26	du capital-actions
1639-0379 ROGER A. LAMONTAGNE & CIE INC.	1979 09 25	1993 05 03	de la dénomination sociale: LAMONTAGNE, TÉTRAULT & ASSOCIÉS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1117-1121 LES SACS À MAIN BELGO LUX INC.	1957 02 26	1993 04 28	de la dénomination sociale: BELGO LUX INC.
2843-4694 SERVICES CORPORATIFS DES AFFAIRES J.T. INC.	1990 11 14	1993 05 05	de la dénomination sociale: JURIS CONSEIL CORPORATIF J.T. INC.
2412-5890 LES SERVICES DE FORMATION FRANÇOIS LESSARD INC.	1986 02 20	1993 04 29	de la dénomination sociale: GESTION FRANÇOIS LESSARD INC.
2958-4851 LES SERVICES FORESTIERS DESROCHERS INC.	1992 07 24	1993 04 27	du capital-actions
2960-1036 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT R & D IDANMIHIS INC.	1992 08 03	1993 04 27	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité 3) des dispositions
2969-7364 LES SPÉCIALITÉS D'AUTOS E.P.B. INC.	1993 02 04	1993 04 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
1645-6337 S.D.C. (HABITATION) 1980 INC.	1980 06 23	1993 04 29	du district: Québec
2430-6508 TAVERNE LAPERRIÈRE INC.	1987 03 13	1993 04 29	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité 3) des dispositions
2866-9216 LES TRAITEMENTS VILLENEUVE INC.	1991 10 15	1993 05 06	1) du capital-actions 2) des dispositions
2971-7097 T.R. RÉFRIGÉRATION INC.	1993 01 28	1993 04 30	du capital-actions
2624-5332 VALEURS MOBILIÈRES TRUSCAP INC.	1988 09 22	1993 04 28	de la dénomination sociale: 2624-5332 QUÉBEC INC.
2963-2759 VÊTEMENTS REMY INC.	1992 10 19	1993 04 29	du nombre des administrateurs: minimum: 2 maximum: 5

## Compagnies (Partie III) — Loi sur les Lettres patentes

### ASSOCIATION TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 14 mai 1993 constituant en corporation, sans capital-actions, « ASSOCIATION TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX INC. » déjà constituée en corporation le 5 mai 1975 en vertu de la Loi sur les clubs de récréation.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 10 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est au 166, boulevard de Comporte, La Malbaie dans le district judiciaire de Charlevoix.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1363-5057

4965

### CLUB OPTIMISTE DE PONT-ROUGE INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 17 mai 1993 constituant en corporation, sans capital-actions, les membres actuels de « CLUB OPTIMISTE DE PONT ROUGE », déjà constituée en corporation le 14 novembre 1988 en vertu de la Loi sur les clubs de récréation, sous la dénomination sociale de « CLUB OPTIMISTE DE PONT-ROUGE INC. »

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est à rue de la Fabrique, Pont-Rouge, district judiciaire de Québec.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2628-2517

4965

## Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
3089-1410 ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE LA CHUTE-MONTMORENCY	1993 05 12	1570, rue Déry, Charlesbourg
2973-5362 ASSOCIATION DES ARTS ET LETTRES LAC-VIET	1993 05 10	83, Beverly, Mont-Royal
3089-2152 ASSOCIATION DES CAMIONNEURS FORESTIERS DE LA RÉGION 01 INC.	1993 05 14	1228, Principale, Cap d'Espoir
2973-7939 ASSOCIATION DES DENTISTES POUR LA RELANCE DE LA DENTISTERIE AU VIET NAM	1993 05 14	1190, Jacques Cartier est, Longueuil
3088-2914 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS FINISSANTS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL	1993 05 12	2500, Chemin de Polytechnique, Montréal
2966-7029 L'ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE ET DE L'ALCOOLISME CHEZ LES FEMMES DE L'OUTAOUAIS	1993 05 12	Hull
3088-4407 CENTRE CULTUREL BURUNDAIS (CCBU)	1993 05 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2974-2962 CENTRE POST-SCOLAIRE BELMONT	1993 05 10	26, Belmont, Aylmer
2973-7814 CLUB ARC-TIC DE MATAGAMI	1993 05 12	Matagami
2974-2970 CLUB RADIO-AMATEUR BAIE-COMEAU INC.	1993 05 10	Baie-Comeau
2974-3028 CLUB VOILE ET RÉGATES DE MAGOG INC.	1993 05 12	2225, Chemin Georgeville, Canton Magog
2973-7772 COMITÉ DES FÊTES DU 150 <sup>e</sup> DE ST-FÉLIX- DE-VALOIS	1993 05 12	4881, Principale, St-Félix-de-Valois
2974-3051 LE COMITÉ DES LOISIRS COLOC	1993 05 12	875, Grande-Allée est, Québec
2973-7343 COMITÉ DU PATRIMOINE DE SAINTE-ROSE DE WATFORD	1993 05 10	190, rue Dallaire, Sainte-Rose de Watford
2973-7863 COMITÉ D'ACTION TOURISTIQUE DE LA GUADELOUPE INC.	1993 05 13	483, 9 <sup>e</sup> Rue ouest, La Guadeloupe
2973-7889 COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ ACHIGAN-MONTCALM INC.	1993 05 14	2212, Hôtel de Ville, Sainte-Sophie
2973-7780 COMMISSION EN ENVIRONNEMENT DE STE-BLANDINE	1993 05 12	3, du Collège, Sainte-Blandine
2973-7871 COMMUNAUTÉ DES ÉTHIOPiens-SOMALIS AU QUÉBEC	1993 05 14	5135, Rimbaud, Saint-Léonard
3089-2574 CORPORATION DU FESTIVAL V.T.T. DE LA GASPÉSIE	1993 05 14	Sainte-Anne-des-Monts
2974-3002 CORPORATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BÂTI DE L'ÎLE DU HAVRE-AUBERT	1993 05 11	Île d'Havre-Aubert
3089-6971 LA COUPE DES NATIONS QUÉBEC (1994) INC.	1993 05 10	3030, boulevard Laurier, Sainte-Foy
2964-9910 C.S.I. (CENTRES DE SERVICES INDIVIDUALISÉS)	1993 05 12	7318, Rhéaume, Anjou

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2974-2996 ENTRAIDE-DEUIL DE L'OUTAOUAIS	1993 05 10	50, rue Pharand, Hull
2973-7368 FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC	1993 05 10	821, Route 169, Chambord
2973-7822 FESTIVAL BIS-ARTS	1993 05 12	350, rue de l'Église, Île-Bizard
2974-3077 FESTIVAL DES MUSIQUES DE CRÉATION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC.	1993 05 14	Jonquière
2974-2806 FESTIVAL DU FROMAGE DE ST-GEORGES DE WINDSOR	1993 05 10	396, Principale, Saint-Georges de Windsor
2973-7897 FONDATION BÉBÉ MAXIME INC.	1993 05 14	251, route de la Mer, Sainte-Flavie
2973-7905 FONDATION DU PATINAGE ARTISTIQUE DE MONT-JOLI INC.	1993 05 14	195, rue Champlain, Mont-Joli
2973-7848 FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA RÉTINITE PIGMENTAIRE ET POUR LA RECHERCHE SUR LES YEUX	1993 05 13	8649, Pierre Boucher, Saint-François
2974-3010 GARDERIE ALOUETTE BFC BAGOTVILLE	1993 05 11	301, Eastern, Alouette
3089-1709 LOCAL 1403 INC.	1993 05 12	1403, rang Bois de l'Ail, Saint-Flavien
3089-6948 LES LOISIRS DU CLUB DE GOLF BÉCANOUR	1993 05 10	3625, rue Albatros, Gentilly
2973-7376 MAISON DES JEUNES DE L'ÎLE DU HAVRE-AUBERT	1993 05 10	393, chemin Principal, Île du Havre-Aubert
2973-6683 POESYS	1993 05 10	3575, boulevard St-Laurent, bureau 811, Montréal
2973-7913 PRÉVENTION L'ÉPIPHANIE	1993 05 14	15, rue Amireault, L'Épiphanie

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2974-3085 PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS DES LAURENTIDES INC.	1993 05 14	409, Chalifoux, Saint-Jovite
2973-7921 S.O.S. CONSCIENCE	1993 05 14	2078, Clark, Montréal
3089-1428 UNION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE UDD UNION FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT USD	1993 05 12	615, avenue Monk, Québec
4951		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

#### Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1229-7883 L'ASSOCIATION DES CENTRES DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DU QUÉBEC	1964 09 02	1993 05 14	1) de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC 2) des objets
1843-0355 ASSOCIATION MULTI-ETHNIQUE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC	1981 02 16	1993 05 14	des dispositions
2948-5810 ASSOCIATION SCLÉROSE EN PLAQUES DE LA RÉGION DES MOULINS	1992 02 26	1993 05 11	1) des objets 2) des dispositions
2621-3454 CLUB DES VÉHICULES TOUS-TERRAINS DE CAP-CHAT	1988 08 11	1993 05 14	de la dénomination sociale: CLUB DES VÉHICULES 100 FRONTIÈRES
2973-1445 CORPORATION DES RÉGATES ANNUELLES DE TASCHEREAU	1993 03 22	1993 05 12	des objets
2958-6021 COUP DE POUCE JEUNESSE D'IBERVILLE	1992 07 14	1993 05 11	des objets
2411-5552 FONDATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE PRIVÉE DE BAIE-COMEAU INC.	1986 02 10	1993 05 11	1) des objets 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2860-4429 FONDS DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DEBOUCHERVILLE INC.	1991 06 14	1993 05 14	de la dénomination sociale: FONDS HUMANITAIRE DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE BOUCHERVILLE INC.
2310-6982 LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE QUÉBEC	1985 02 13	1993 05 11	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: 3
4952			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

### Compagnies (Divers) — Loi sur les

#### Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1278-4682 CENTRE D'OSTOMIE DE MONTRÉAL INC. MONTRÉAL OSTOMY CENTRE INC.	B. & J. OKUN INC.	1966 02 04
1852-3027 GROUPE COMMERCIAL ST-PAUL INC.	LE GROUPE DU ROYAUME ST-PAUL INC.	1981 11 24
4953		<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

#### Dissolution (Article 28)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1132-2948 1132-2948 QUÉBEC INC.	1948 07 06	1993 04 21
1468-8691 1468-8691 QUÉBEC INC.	1976 08 02	1993 05 12
1472-7226 1472-7226 QUÉBEC INC.	1976 12 23	1993 04 21
1511-1636 1511-1636 QUÉBEC INC.	1978 02 15	1993 04 21

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2149-3705 2149-3705 QUÉBEC INC.	1982 12 29	1993 05 12
2412-8142 2412-8142 QUÉBEC INC.	1986 02 26	1993 04 21
2415-2068 2415-2068 QUÉBEC INC.	1986 04 09	1993 04 21
2417-4096 2417-4096 QUÉBEC INC.	1986 06 10	1993 04 21
2421-3845 2421-3845 QUÉBEC INC.	1986 10 21	1993 04 26
2423-2597 2423-2597 QUÉBEC INC.	1986 11 01	1993 04 21
2426-3295 2426-3295 QUÉBEC INC.	1987 01 21	1993 04 21
2426-3337 2426-3337 QUÉBEC INC.	1987 01 21	1993 05 12
2438-8902 2438-8902 QUÉBEC INC.	1986 07 21	1993 04 26
2618-2964 2618-2964 QUÉBEC INC.	1988 06 13	1993 04 21
2640-2990 2640-2990 QUÉBEC INC.	1989 03 10	1993 04 26
2744-0528 2744-0528 QUÉBEC INC.	1989 11 22	1993 05 12
2843-3142 2843-3142 QUÉBEC INC.	1990 11 06	1993 04 21
2864-7667 2864-7667 QUÉBEC INC.	1991 09 12	1993 04 26
2956-2576 2956-2576 QUÉBEC INC.	1992 05 25	1993 04 21
2956-7302 2956-7302 QUÉBEC INC.	1992 06 05	1993 04 26
1641-5234 ACADÉMIE DE DANSE JEAN-CLAUDE LANCIAULT INC.	1980 02 28	1993 04 21
1127-6482 AEG OLYMPIA QUÉBEC INC.	1959 12 03	1993 04 26
1288-2403 AGENCE & CLUB DE VENTE LTÉE	1960 04 22	1993 04 21

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2849-6297 ALLCOM COMMUNICATIONS INC.	1991 01 30	1993 05 12
1371-7350 AMÉNAGEMENT MONT COUSIN INC.	1975 03 14	1993 05 12
2310-8335 ANTOINETTA PIZZERIA INC.	1984 10 01	1993 04 26
2419-0399 LES APPARTEMENTS D.-O INC.	1986 08 06	1993 04 21
2419-0399 LES APPARTEMENTS D.-O INC.	1986 08 06	1993 04 21
2163-7897 ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE LA SARRE INC.	1984 05 14	1993 04 26
2644-5486 ASSOCIATION DES ATELIERS DU NOUVEL ÂGE CELLULE DE DRUMMONDVILLE	1989 05 26	1993 04 21
2167-1458 ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES ET SENSORIELLES DU COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES	1984 05 01	1993 04 21
1639-3233 ASSURANCES GABRIEL BÉDARD INC.	1979 10 10	1993 04 26
2412-1774 ASSURANCES J.P. PELLETIER INC.	1986 02 14	1993 04 21
1361-2056 ASSURANCE-VIE JEAN-GUY LEGAULT LTÉE	1975 01 13	1993 05 12
2743-4810 ATELIER GRAPHIQUE DE LANAUDIÈRE	1990 01 09	1993 04 26
2172-7508 ATELIERS DE DÉVELOPPEMENT INDIVIDUEL ET RELATIONNEL (DIRE)	1984 11 06	1993 05 12
1853-4198 LES AUTOBUS SCOLAIRES GERMAIN VALLÉE INC.	1981 12 15	1993 04 26
1469-5092 BLAIS & TRAHAN INC.	1976 08 24	1993 04 21
2426-4897 BOUTIQUE CHASSE ET PÊCHE DE VAL D'OR INC.	1987 01 28	1993 04 26
1240-8951 BREUVAGES LAFRANCE LIMITÉE	1956 06 28	1993 05 12
1642-2214 BRITEQ	1980 02 25	1993 04 21

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1179-0995 CAFÉ DRESPAR INC.	1969 07 10	1993 05 12
2844-0345 CARREFOUR MULTI-SERVICES INC.	1990 09 17	1993 05 12
2741-7203 CHARMES ET FANTASIES INC.	1989 10 26	1993 05 12
1641-7792 COMITÉ DE CITOYENS LE GUET DE STE-BARBE INC.	1980 02 19	1993 04 26
1257-4117 COMPAGNIE EQUIPLAN INCORPORÉE	1965 12 29	1993 04 21
1848-1424 CONSILIS INC.	1981 07 02	1993 04 26
2951-2613 CONSTRUCTION ANDRÉ FAUBERT & FILS INC.	1992 03 30	1993 05 12
2742-6162 LES CONSULTANTS CHAMPNEUF INC.	1989 11 13	1993 05 12
2852-2670 CONSULTART HÉLÈNE SICOTTE	1991 03 20	1993 05 12
2849-8343 LES CONSULTATIONS NORMAND LEDUC INC.	1991 02 04	1993 04 26
1480-1880 COURTIERS INDUSTRIELS ROMAR LTÉE	1975 10 02	1993 04 21
2536-2435 COUTURE MODERNE R.M. DESMARAIS INC.	1987 06 10	1993 04 26
2760-5328 LES CRÉATIONS CASASOLA INC.	1990 07 30	1993 05 12
2646-5252 CRÉATIONS DIANE PAINCHAUD INC.	1989 05 24	1993 05 12
1207-0777 CURADEAU & FRÈRES INC.	1971 04 13	1993 04 21
2643-1254 C.H. EXCAVATION INC.	1989 04 12	1993 05 12
2633-7469 C.R.E.S.S. - BLOC NORD INC.	1988 12 28	1993 05 12
1165-8218 DENIS DENIS INC.	1968 02 06	1993 04 21
2865-8276 DÉPANNEUR S.N.H. INC.	1991 09 18	1993 05 12

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2157-8430 ÉLEVAGES SAMI INC.	1983 07 06	1993 05 12
1173-4605 ÉMILE D. LAVERGNE LTÉE	1950 08 02	1993 04 21
1194-6449 ENA ROBERGE INC.	1970 01 27	1993 05 12
2310-2825 ENCADREMENT DESGAGNÉ INC.	1984 09 18	1993 04 26
1466-9311 ENTRAIDE LE HAVRE	1976 05 11	1993 04 21
1507-0394 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES ROGER LACHANCE INC.	1977 09 15	1993 05 12
2644-8522 LES ENTREPRISES JULES BROCHU INC.	1989 06 13	1993 05 12
1109-9744 LES ENTREPRISES M. QUENNEVILLE INC.	1953 12 15	1993 04 21
2528-7210 ESPRITFILM INC.	1987 07 30	1993 04 26
2631-0649 ESTHE-LISE INC.	1988 12 08	1993 05 12
2534-0100 FAB + PLUS INC.	1987 04 10	1993 04 26
2153-4474 FERME LES PLATEAUX INC.	1983 03 29	1993 05 12
2541-8625 FÊTE DES CHARNYCOIS ET DES CHARNYCOISES	1987 12 09	1993 04 26
1260-6885 FORTIER, LANGEVIN & ASSOCIÉS INC.	1968 11 25	1993 04 21
1283-6383 FORTRANS INC.	1971 02 18	1993 05 12
1626-9862 FRUITS & LÉGUMES IMPÉRIAL INC.	1978 05 31	1993 05 12
1218-1160 F.X. PICHÉ INC.	1971 07 14	1993 05 12
2414-8470 GARAGE C.R.C.A. INC.	1986 04 02	1993 04 26
2524-5283 GARAGE V.C.R. AUTOS INC.	1987 04 14	1993 05 12

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2171-2583 GESTION G.V.R. INC.	1984 06 05	1993 05 12
2421-5485 LES GESTIONS GISKA INC.	1986 10 29	1993 04 21
2735-7243 HABITATION POPULAIRE PAPINEAU-CHARLAND	1989 08 23	1993 04 26
2746-5558 HABITATIONS MINGANIE INC.	1990 04 02	1993 04 21
1339-2014 HELPET INC.	1973 09 06	1993 04 26
1623-9253 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES BRANCHE-NORD INC.	1978 02 28	1993 04 21
1333-3711 INSTITUT DE MONTRÉAL POUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN INC.	1972 12 14	1993 04 21
2627-8622 INVESTIQUE INC.	1988 11 02	1993 04 21
1840-4228 JADMYR INC.	1980 11 04	1993 04 26
1846-8173 JEALIMAX INC.	1981 05 25	1993 05 12
2332-9469 JEAN GUY ALLARD & FILS INC.	1985 12 20	1993 04 21
2155-9125 LOCATION TRAJET INC.	1983 06 01	1993 04 21
2155-9125 LOCATION TRAJET INC.	1983 06 01	1993 04 21
2637-6467 LOGIC ÉLECTRONIQUE INC.	1989 02 27	1993 05 12
1270-6032 LES LOISIRS DE POINTE-DU-LAC INC.	1966 12 30	1993 04 21
2157-8646 LES MAÇONNERIES DE CHAMBORD INC.	1983 07 07	1993 04 26
2755-3890 MAGIE-VUE INC.	1990 06 26	1993 05 12
2153-8848 MICHANDRE INC.	1983 04 12	1993 04 21
1481-1848 MONITRONIK LIMITÉE	1975 12 01	1993 05 12

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2165-8455 MOTO SPORT REPENTIGNY INC.	1984 01 18	1993 04 21
1478-0159 M. MELANÇON & FILS INC.	1977 05 26	1993 05 12
2171-0595 NAUTILUS RIMOUSKI INC.	1984 05 31	1993 05 12
2163-6246 O.H. VÊTEMENTS G.R. INC.	1983 12 07	1993 04 26
2961-0565 O.S.I. - OBJETS DE SYSTÈMES INFORMATIQUES INC.	1992 09 01	1993 04 26
1278-8048 PANOREX INC.	1969 04 22	1993 04 21
2436-2824 LES PLACEMENTS LYDRÉ INC.	1986 04 28	1993 04 21
2542-3864 LES PLACEMENTS YVON VERMETTE INC.	1987 12 29	1993 04 26
1624-1275 REMORQUE TRANS-CAPITALE INC.	1978 03 07	1993 04 26
1864-0490 RICHARD B. SPORT INC.	1982 12 07	1993 04 21
1639-9750 R. PARENTEAU INC.	1979 11 21	1993 04 26
1250-4734 R.W.C. INC.	1967 06 22	1993 05 12
1284-4098 SIVEL INC.	1967 05 10	1993 04 26
1265-4026 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENTS PINCOURT HEIGHTS INC.	1957 08 26	1993 04 21
2534-2304 SOGEDENT ASSURANCE INC.	1987 04 14	1993 04 21
2621-0955 STUDIO EXPLO-ART INC.	1988 08 29	1993 04 26
1641-2025 LES STUDIOS GOSSELIN LTÉE	1980 01 31	1993 04 21
1842-4218 TABLE DE CONCERTATION DES SERVICES D'AIDE À LA JEUNESSE DE DRUMMOND INC.	1981 01 14	1993 05 12
2848-7932 TOXPERT R & D INC.	1990 12 28	1993 04 26

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2173-7523 TRANSPORT RAYMOND VAILLANCOURT INC.	1984 08 15	1993 04 21
1846-9643 ULTRA-CHIC INC.	1981 05 29	1993 05 12
2322-0759 VILLA ISABELLE INC.	1985 06 05	1993 04 26
1461-8649 VRG-PAPIER (CANADA) LTÉE	1975 09 10	1993 04 26

*L'inspecteur général des institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

4954

#### Dissolution — Demandes de

##### 2155-7384 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2155-7384 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 18 mai 1993

86761

*Le secrétaire de la compagnie,  
MARC GIGNAC*

##### 2313-3887 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2313-3887 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 12 mai 1993

86730

*Les procureurs de la compagnie,  
MONTGRAIN MCCLURE MAROIS  
CHANDONNET GIBEAU*

##### 2328-9499 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2328-9499 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 19 mai 1993

86769

*Le président,  
PAUL TREMBLAY*

##### 2619-2260 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2619-2260 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rouyn-Noranda, le 13 mai 1993

86765

*La présidente,  
SYLVIE VIAU*

##### 2748-7727 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2748-7727 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 21 avril 1993

86766

*L'actionnaire,  
DANIEL FILTEAU*

##### 2854-6190 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2854-6190 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 mai 1993

86779

*La présidente,  
RACHEL BLAIN*

##### 2862-7149 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2862-7149 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 12 mai 1993

*Les procureurs de la compagnie,*  
MONTGRAIN MCCLURE MAROIS  
CHANDONNET GIBEAU

86729

### 2951-1284 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2951-1284 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 avril 1993

86755

*Le président,*  
KYUNG SOOK PARK

### AIDE TÉLÉPHONIQUE ROBERVAL

Prenez avis que la compagnie «AIDE TÉLÉPHONIQUE ROBERVAL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Roberval, le 22 avril 1993

86709

*La secrétaire de la compagnie,*  
CARMEN LAVOIE

### ASSOCIATION DE LOCATAIRES DU 7 CHEMIN CÔTE STE-CATHERINE INC.

Prenez avis que la corporation «ASSOCIATION DE LOCATAIRES DU 7 CHEMIN CÔTE STE-CATHERINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 17 mai 1993

86734

*La secrétaire-trésorière,*  
FRANCINE GENDRON

### ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU QUARTIER LEDUC

Prenez avis que la corporation «ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU QUARTIER LEDUC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Laurent, le 30 novembre 1993

86723

*Le trésorier,*  
SALVATORE MONTELEONE

### ATELIER QUÉBÉCOIS DE CRÉATION ET DE RECHERCHE EN ÉDUCATION POUR UN DÉVELOPPEMENT ALTERNATIF

Prenez avis que la compagnie «ATELIER QUÉBÉCOIS DE CRÉATION ET DE RECHERCHE EN ÉDUCATION POUR UN DÉVELOPPEMENT ALTERNATIF» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 17 mai 1993

86733

*Pour la compagnie,*  
CAROLE ST-LOUIS

### CENTRE DE CARDIOLOGIE DORCHESTER INC.

Prenez avis que la compagnie «CENTRE DE CARDIOLOGIE DORCHESTER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 mai 1993

86771

*Les procureurs de la compagnie,*  
HART, SAINT-PIERRE

### CENTRE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE DU QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «CENTRE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE DU QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 24 mai 1993

86760

*Le président,*  
MICHEL BROCHU

### CERCLE DE FERMÈRES DE LONGUE-POINTE-DE-MINGAN INC.

Prenez avis que la corporation «CERCLE DE FERMÈRES DE LONGUE-POINTE-DE-MINGAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longue-Pointe-de-Mingan, le 18 mai 1993

86757

*La secrétaire-trésorière,*  
MARY C. KAVANAGH

### COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À LAVAL, ÉTÉ 1991 INC.

Prenez avis que la corporation «COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À LAVAL, ÉTÉ 1991 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 mai 1993

86711

*Les procureurs de la compagnie,*  
LAVERY, DE BILLY

**COUVREUR YVES VAILLANCOURT INC.**

Prenez avis que la compagnie «COUVREUR YVES VAILLANCOURT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Stanislas-de-Kostka, le 5 mai 1993

86780

*Le président,*  
YVES VAILLANCOURT

**FONDATION AVENIR-JEUNESSE CÔTE-SUD**

Prenez avis que la compagnie «FONDATION AVENIR-JEUNESSE CÔTE-SUD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montmagny, le 18 mai 1993

86715

*Le secrétaire-trésorier,*  
DANIEL FOURNIER

**FONDATION LES DORISSEAUX**

Prenez avis que la compagnie «FONDATION LES DORISSEAUX» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Agapit, le 21 mai 1993

86778

*La directrice,*  
DENISE MOREAU

**JEAN-LUC MASSÉ ET ASSOCIÉS INC.**

Prenez avis que la compagnie «JEAN-LUC MASSÉ ET ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Granby, le 31 décembre 1992

86722

*Le président,*  
JEAN-LUC MASSÉ

**JOHN A. VERGE INC.**

Prenez avis que la compagnie «JOHN A. VERGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 mai 1993

86777

*Les procureurs de la compagnie,*  
BYERS CASGRAIN

**KON-TIKI INTERNATIONAL INC.**

Prenez avis que la compagnie «KON-TIKI INTERNATIONAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 14 mai 1993

86726

*Le président,*  
RAFAEL A. MANRIQUE

**L'ACCUEIL DE NOTRE-DAME DE BEAUPRÉ INC.**

Prenez avis que la corporation «L'ACCUEIL DE NOTRE-DAME DE BEAUPRÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 18 mai 1993

86732

*Le procureur de la corporation,*  
BRIGITTE TESSIER, notaire

**LES ALIMENTS DENIS GODIN INC.**

Prenez avis que la corporation «LES ALIMENTS DENIS GODIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Anjou, le 17 mai 1993

86727

*Pour la compagnie,*  
DONALD BILODEAU, C.A.

**LES ENTREPRISES JULIEN ET JACQUES INC**

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES JULIEN ET JACQUES INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Alma, le 27 décembre 1992

86714

*Le président,*  
JACQUES DALLAIRE

**LES FENÊTRES P. LEBLANC & FILS INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES FENÊTRES P. LEBLANC & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jérôme, le 14 mai 1993

86710

*Le président,*  
PHILIPPE LEBLANC**LES PIGEONS-VOYAGEURS DE BEAUPRÉ INC.**

Prenez avis que la corporation «LES PIGEONS-VOYAGEURS DE BEAUPRÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beaupré, le 17 mai 1993

86756

*La présidente,*  
CLAUDINE PARÉ**LES PLACEMENTS PAULINE BEAUDOIN INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS PAULINE BEAUDOIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charlesbourg, le 11 mai 1993

86763

*Le président,*  
GASTON BEAUDOIN**LES PLACEMENTS V.P.C. LTÉE**

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS V.P.C. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 mai 1993

86731

*Les procureurs de la compagnie,*  
LAPOINTE ROSENSTEIN**LIGUE DE HOCKEY LES ÉLANS DE STE-AURÉLIE**

Prenez avis que la corporation «LIGUE DE HOCKEY LES ÉLANS DE STE-AURÉLIE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Aurélien, le 30 janvier 1993

86758

*Le trésorier,*  
MARTIN DUQUET**LUC BRUNEAU INC.**

Prenez avis que la compagnie «LUC BRUNEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 18 mai 1993

86712

*Les procureurs de la compagnie,*  
DELORME BESSETTE**M'AMIE-AIDE**

Prenez avis que la compagnie «M'AMIE-AIDE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauharnois, le 16 mai 1993

86716

*La trésorière,*  
MARYSE LAMOTHE**MOTOSPORT R. BRISSETTE INC.**

Prenez avis que la compagnie «MOTOSPORT R. BRISSETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Berthierville, le 18 mai 1993

86762

*Le président,*  
RENÉ BRISSETTE**MUSICATOUT DE POINTE-LEBEL INC.**

Prenez avis que la compagnie «MUSICATOUT DE POINTE-LEBEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pointe-Lebel, le 31 mars 1993

86725

*La présidente,*  
JOHANNE CYR**PAVILLON BERTHE-LUCE INC.**

Prenez avis que la compagnie «PAVILLON BERTHE-LUCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 19 mai 1993

86759

*Le président,*  
JEAN-MARC DESLAURIERS**PROMASSAGE INC.**

Prenez avis que la compagnie «PROMASSAGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 21 mai 1993

86767

*Le président,*  
MARCEL PARADIS

**PROTECTODERM INC.**

Prenez avis que la compagnie «PROTECTODERM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 mai 1992

86768

*Le président,*  
PIERRE VÉZINA

**ROYAUME DU SILENCIEUX DU SAGUENAY, INC.**

Prenez avis que la compagnie «ROYAUME DU SILENCIEUX DU SAGUENAY, INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Jonquière, le 14 mai 1993

86770

*Le procureur de la compagnie,*  
GILLES VILLENEUVE, notaire

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ST-FÉLICIEN INC.**

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ST-FÉLICIEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Félicien, le 10 mai 1993

86728

*L'administrateur,*  
CHRISTIAN LAVOIE

**SUCRERIE CABANE DU BON VIEUX TEMPS INC.**

Prenez avis que la compagnie «SUCRERIE CABANE DU BON VIEUX TEMPS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Liboire, le 17 mai 1993

86724

*Le président,*  
RAYNALD LÉVESQUE

**TABAGIE ET ACCOMMODATION B.T. INC.**

Prenez avis que la compagnie «TABAGIE ET ACCOMMODATION B.T. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 5 mai 1993

86735

*Le président,*  
YVON TALBOT

**YOUVILLE PARC AUTO INC.**

Prenez avis que la compagnie «YOUVILLE PARC AUTO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 mai 1993

86764

*Les procureurs de la compagnie,*  
DE GRANDPRÉ, GODIN

**Compagnies étrangères — Loi sur les****Changements**

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
2356-1624 COMMUNICATION WESTERN LTÉE	1993 03 15	de l'agent principal et son adresse à: M. Jacques Tétrault, "Le Windsor", 1170, rue Peel, 5 <sup>e</sup> étage, Montréal principale place d'affaires 1250, boulevard René-Lévesque ouest, Montréal

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

## Inspecteur général des institutions financières

### Assurances — Loi sur les

#### TRANSAMERICA LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE TRANSAMERICA DU CANADA

##### *Délivrance de permis*

Avis est donné, par les présentes, que « Transamerica Life Insurance Company of Canada/Compagnie d'Assurance-Vie Transamerica du Canada » a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec dans les catégories suivantes :

- sur la vie;
- contre la maladie ou les accidents.

L'assureur maintient, auprès du ministre des Finances du Québec, un cautionnement de 250 000 \$ conformément aux exigences de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Le fondé de pouvoir pour le Québec est M. W. Desmond Thomas du bureau Hudon, Gendron, Harris, Thomas, dont l'adresse est le 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 27<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3B 1S6.

Le siège social de la compagnie est situé au 2180, Yonge Street, Toronto, Ontario, M4S 2C3.

Québec, le 21 mai 1993

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

4967

## Liquidation des compagnies — Loi sur la

### ÉCO-21 QUÉBEC INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que lors d'une assemblée des actionnaires de « ÉCO-21 QUÉBEC INC. », tenue à Laval le 30 septembre 1992, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées et que celle-ci soit dissoute en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, Partie IA et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que M. Jean-Claude Bleu, Montréal, a été nommé liquidateur.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

86753

2548-1342

## Ministères — Avis concernant les

### Affaires municipales

#### Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Tremblay, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord, que le Conseil a adopté, le 15 décembre 1992, le Règlement numéro 92-11-065 « autorisant la conclusion d'un addenda à l'entente intermunicipale du 19 avril 1988 habilitant la municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord à exploiter un lieu d'élimination des déchets solides provenant de la ville de Forestville et des municipalités de Colombier, Sainte-Anne-de-Portneuf et Sault-au-Mouton de façon à permettre l'adhésion de la municipalité de Saint-Paul-du-Nord »;

Que la Commission municipale du Québec a approuvé la résolution 320-11-92, adoptée le 30 novembre 1992 par le Conseil de la municipalité de Saint-Paul-du-Nord de même que les conditions d'adhésion de cette municipalité à l'entente intermunicipale;

Que l'addenda à cette entente entrera en vigueur conformément à la loi.

Les Escoumins, le 17 mai 1993

*Le secrétaire-trésorier,  
ALAIN TREMBLAY*

4961

#### Régie intermunicipale des déchets de CJLLR

Avis est donné que le sous-ministre des Affaires municipales a, le 17 mai 1993, conformément aux pouvoirs que la loi lui confère et en vertu de l'article 580 du Code municipal, modifié le décret du 17 décembre 1981 tel que modifié le 22 juin 1992 relatif à la constitution de la Régie intermunicipale des déchets de CJLL selon l'entente intermunicipale concernant cette régie intermunicipale signée le 12 mars 1993 par les paroisses de Saint-Cyprien, de Sainte-Justine et de Saint-Luc et les municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague et de Sainte-Rose-de-Watford, autorisée par les Règlements numéros 186, 7-92, 01-93, 93-01 et 07-92. Cette régie intermunicipale aura dorénavant pour nom « Régie intermunicipale des déchets de CJLLR ».

Conformément aux dispositions de l'article 580, la modification du décret entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 17 mai 1993

*Le sous-ministre,  
FLORENT GAGNÉ*

4966

## Proclamations

[L.S.] MARTIAL ASSELIN, C.P. C.R.

Gouvernement  
du Québec

### Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Berthierville sur le territoire de la ville de Saint-Gabriel

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter du trente et unième jour après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la paroisse de Saint-Gabriel sera soustrait de la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Berthierville.

#### RAPPEL:

La présente proclamation fait suite au décret du gouvernement du Québec numéro 511-93, adopté le 7 avril 1993 suivant la recommandation du ministre de la Justice et du ministre des Affaires municipales.

En vertu de l'article 208 de la Loi sur les cours municipales et modifiant diverses dispositions législatives (1989, c. 52), le retrait du territoire d'une municipalité de la compétence de la Cour municipale d'une autre municipalité est assujéti aux règles en vigueur le 31 mars 1991.

En vertu de l'article 7.1 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil d'une municipalité peut, par le vote affirmatif de la majorité de ses membres, adopter un règlement abrogeant un règlement soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale d'une autre municipalité.

En vertu de l'article 7.2 de cette loi, une copie certifiée conforme de ce règlement doit être transmise au gouvernement, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

À sa séance du 4 août 1987, le Conseil de la ville de Saint-Gabriel a adopté le Règlement numéro C.V. 159 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Berthierville.

À sa séance du 6 juillet 1992, le Conseil de la ville de Saint-Gabriel a adopté, conformément à l'article 7.1, le Règlement numéro C.V. 207 abrogeant le Règlement numéro C.V. 159 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Berthierville.

Une copie certifiée conforme de ce règlement portant le numéro C.V. 207 a été transmise au ministre de la Justice, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

En vertu de l'article 7.3 de cette loi, le gouvernement peut, à sa discrétion, donner son approbation au règlement et un tel règlement entre en vigueur à une date qui ne doit pas être plus rapprochée que trente jours de la publication de la proclamation du gouvernement à la *Gazette officielle du Québec*.

La cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Berthierville sur le territoire de la ville de Saint-Gabriel ne va pas à l'encontre de l'intérêt de la justice.

Il n'y a pas, à la Cour municipale de la ville de Berthierville, de causes pendantes à l'égard du territoire de la ville de Saint-Gabriel.

Par le décret numéro 511-93 du 7 avril 1993, le gouvernement a approuvé le Règlement numéro C.V. 207 de la ville de Saint-Gabriel abrogeant le Règlement numéro C.V. 159 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Berthierville.

Québec, le 7 avril 1993

*Le sous-procureur général,*  
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 509  
Folio: 123

4962

[L.S.] MARTIAL ASSELIN, C.P. C.R.

Gouvernement  
du Québec

### Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Chamy sur le territoire de la municipalité de Bernières

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter du trente et unième jour après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de Bernières sera soustrait de la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Chamy.

#### RAPPEL:

La présente proclamation fait suite au décret du gouvernement du Québec numéro 512-93, adopté le 7 avril 1993 suivant la recommandation du ministre de la Justice et du ministre des Affaires municipales.

En vertu de l'article 208 de la Loi sur les cours municipales et modifiant diverses dispositions législatives (1989, c. 52), le retrait du territoire d'une municipalité de la compétence de la Cour municipale d'une autre municipalité est assujéti aux règles en vigueur le 31 mars 1991.

Conformément à l'article 7.1 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil d'une municipalité peut, par le vote affirmatif de la majorité de ses membres, adopter un règlement abrogeant un règlement soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale d'une autre municipalité.

En vertu de l'article 7.2 de cette loi, une copie certifiée conforme de ce règlement doit être transmise au gouvernement, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

À sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 1986, le Conseil de la municipalité de Bernières a adopté le Règlement numéro 338 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Chamy.

À sa séance du 19 octobre 1992, le Conseil de la municipalité de Bernières a adopté, conformément à l'article 7.1, le Règlement numéro 338-1 abrogeant le Règlement numéro 338 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny.

Une copie certifiée conforme de ce règlement portant le numéro 338-1 a été transmise au ministre de la Justice, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

En vertu de l'article 7.3 de cette loi, le gouvernement peut, à sa discrétion, donner son approbation au règlement et un tel règlement entre en vigueur à une date qui ne doit pas être plus rapprochée que trente jours de la publication de la proclamation du gouvernement à la *Gazette officielle du Québec*.

La cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny sur le territoire de la municipalité de Bernières ne va pas à l'encontre de l'intérêt de la justice.

Il n'y a pas, à la Cour municipale de la ville de Charny, de causes pendantes à l'égard du territoire de la municipalité de Bernières.

Par le décret numéro 512-93 du 7 avril 1993, le gouvernement a approuvé le Règlement numéro 338-1 de la municipalité de Bernières abrogeant le Règlement numéro 338 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny.

Québec, le 7 avril 1993

*Le sous-procureur général,*  
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 509  
Folio: 124

4962

[L.S.] MARTIAL ASSELIN, C.P. C.R.  
Gouvernement  
du Québec

#### Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter du trente et unième jour après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon sera soustrait de la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Charny.

#### RAPPEL:

La présente proclamation fait suite au décret du gouvernement du Québec numéro 515-93, adopté le 7 avril 1993 suivant la recommandation du ministre de la Justice et du ministre des Affaires municipales.

En vertu de l'article 208 de la Loi sur les cours municipales et modifiant diverses dispositions législatives (1989, c. 52), le retrait du territoire d'une municipalité de la compétence de la Cour municipale d'une autre municipalité est assujéti aux règles en vigueur le 31 mars 1991.

Conformément à l'article 7.1 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil d'une municipalité peut, par le vote affirmatif de la majorité de ses membres, adopter un règlement abrogeant un règlement soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale d'une autre municipalité.

En vertu de l'article 7.2 de cette loi, une copie certifiée conforme de ce règlement doit être transmise au gouvernement, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

À sa séance du 15 avril 1985, le Conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon a adopté le Règlement numéro 305 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny.

À sa séance du 19 octobre 1992, le Conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon a adopté, conformément à l'article 7.1, le Règlement numéro 490 abrogeant le Règlement numéro 305 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny.

Une copie certifiée conforme de ce règlement portant le numéro 490 a été transmise au ministre de la Justice, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

En vertu de l'article 7.3 de cette loi, le gouvernement peut, à sa discrétion, donner son approbation au règlement et un tel règlement entre en vigueur à une date qui ne doit pas être plus rapprochée que trente jours de la publication de la proclamation du gouvernement à la *Gazette officielle du Québec*.

La cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon ne va pas à l'encontre de l'intérêt de la justice.

Il n'y a pas, à la Cour municipale de la ville de Charny, de causes pendantes à l'égard du territoire de la municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon.

Par le décret numéro 515-93 du 7 avril 1993, le gouvernement a approuvé le Règlement numéro 490 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon abrogeant le Règlement numéro 305 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny.

Québec, le 7 avril 1993

*Le sous-procureur général,*  
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 509  
Folio: 127

4962

[L.S.] MARTIAL ASSELIN, C.P. C.R.  
Gouvernement  
du Québec

### Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny sur le territoire de la ville de Saint-Rédempteur

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter du trente et unième jour après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la ville de Saint-Rédempteur sera soustrait de la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Charny.

### RAPPEL:

La présente proclamation fait suite au décret du gouvernement du Québec numéro 513-93, adopté le 7 avril 1993 suivant la recommandation du ministre de la Justice et du ministre des Affaires municipales.

En vertu de l'article 208 de la Loi sur les cours municipales et modifiant diverses dispositions législatives (1989, c. 52), le retrait du territoire d'une municipalité de la compétence de la Cour municipale d'une autre municipalité est assujéti aux règles en vigueur le 31 mars 1991.

Conformément à l'article 7.1 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil d'une municipalité peut, par le vote affirmatif de la majorité de ses membres, adopter un règlement abrogeant un règlement soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale d'une autre municipalité.

En vertu de l'article 7.2 de cette loi, une copie certifiée conforme de ce règlement doit être transmise au gouvernement, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

À sa séance du 1<sup>er</sup> avril 1985, le Conseil de la ville de Saint-Rédempteur a adopté le Règlement numéro 426 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny.

À sa séance du 19 octobre 1992, le Conseil de la ville de Saint-Rédempteur a adopté, conformément à l'article 7.1, le Règlement numéro 543 abrogeant le Règlement numéro 426 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny.

Une copie certifiée conforme de ce règlement portant le numéro 543 a été transmise au ministre de la Justice, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

En vertu de l'article 7.3 de cette loi, le gouvernement peut, à sa discrétion, donner son approbation au règlement et un tel règlement entre en vigueur à une date qui ne doit pas être plus rapprochée que trente jours de la publication de la proclamation du gouvernement à la *Gazette officielle du Québec*.

La cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny sur le territoire de la ville de Saint-Rédempteur ne va pas à l'encontre de l'intérêt de la justice.

Il n'y a pas, à la Cour municipale de la ville de Charny, de causes pendantes à l'égard du territoire de la ville de Saint-Rédempteur.

Par le décret numéro 513-93 du 7 avril 1993, le gouvernement a approuvé le Règlement numéro 543 de la ville de Saint-Rédempteur abrogeant le Règlement numéro 426 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny.

Québec, le 7 avril 1993

*Le sous-procureur général,*  
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 509  
Folio: 125

4962

[L.S.] MARTIAL ASSELIN, C.P. C.R.  
Gouvernement  
du Québec

### Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny sur le territoire de la ville de Saint-Nicolas

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter du trente et unième jour après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la ville de Saint-Nicolas sera soustrait de la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Charny.

### RAPPEL:

La présente proclamation fait suite au décret du gouvernement du Québec numéro 514-93, adopté le 7 avril 1993 suivant la recommandation du ministre de la Justice et du ministre des Affaires municipales.

En vertu de l'article 208 de la Loi sur les cours municipales et modifiant diverses dispositions législatives (1989, c. 52), le retrait du territoire d'une municipalité de la compétence de la Cour municipale d'une autre municipalité est assujéti aux règles en vigueur le 31 mars 1991.

Conformément à l'article 7.1 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil d'une municipalité peut, par le vote affirmatif de la majorité de ses membres, adopter un règlement soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale d'une autre municipalité.

En vertu de l'article 7.2 de cette loi, une copie certifiée conforme de ce règlement doit être transmise au gouvernement, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

À sa séance du 3 novembre 1986, le Conseil de la ville de Saint-Nicolas a adopté le Règlement numéro 450 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny.

À sa séance du 19 octobre 1992, le Conseil de la ville de Saint-Nicolas a adopté, conformément à l'article 7.1, le Règlement numéro 546 abrogeant le Règlement numéro 450 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny.

Une copie certifiée conforme de ce règlement portant le numéro 546 a été transmise au ministre de la Justice, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

En vertu de l'article 7.3 de cette loi, le gouvernement peut, à sa discrétion, donner son approbation au règlement et un tel règlement entre en vigueur à une date qui ne doit pas être plus rapprochée que trente jours de la publication de la proclamation du gouvernement à la *Gazette officielle du Québec*.

La cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny sur le territoire de la ville de Saint-Nicolas ne va pas à l'encontre de l'intérêt de la justice.

Il n'y a pas, à la Cour municipale de la ville de Charny, de causes pendantes à l'égard du territoire de la ville de Saint-Nicolas.

Par le décret numéro 514-93 du 7 avril 1993, le gouvernement a approuvé le Règlement numéro 546 de la ville de Saint-Nicolas abrogeant le Règlement numéro 450 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Charny.

Québec, le 7 avril 1993

*Le sous-procureur général,*  
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 509  
Folio: 126

4962

[L.S.] MARTIAL ASSELIN, C.P. C.R.  
Gouvernement  
du Québec

#### Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville d'Iberville sur le territoire de la paroisse de Saint-Athanase

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter du trente et unième jour après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la paroisse de Saint-Athanase sera soustrait de la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville d'Iberville.

#### RAPPEL:

La présente proclamation fait suite au décret du gouvernement du Québec numéro 516-93, adopté le 7 avril 1993 suivant la recom-

mandation du ministre de la Justice et du ministre des Affaires municipales.

En vertu de l'article 208 de la Loi sur les cours municipales et modifiant diverses dispositions législatives (1989, c. 52), le retrait du territoire d'une municipalité de la compétence de la Cour municipale d'une autre municipalité est assujéti aux règles en vigueur le 31 mars 1991.

En vertu de l'article 7.1 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil d'une municipalité peut, par le vote affirmatif de la majorité de ses membres, adopter un règlement abrogeant un règlement soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale d'une autre municipalité.

En vertu de l'article 7.2 de cette loi, une copie certifiée conforme de ce règlement doit être transmise au gouvernement, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

À sa séance du 4 septembre 1984, le Conseil de la paroisse de Saint-Athanase a adopté le Règlement numéro 84-57-09 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville d'Iberville.

À sa séance du 19 mai 1992, le Conseil de la paroisse de Saint-Athanase a adopté, conformément à l'article 7.1, le Règlement numéro 347-000 abrogeant le Règlement numéro 84-57-09 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville d'Iberville.

Une copie certifiée conforme de ce règlement portant le numéro 347-000 a été transmise au ministre de la Justice, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

En vertu de l'article 7.3 de cette loi, le gouvernement peut, à sa discrétion, donner son approbation au règlement et un tel règlement entre en vigueur à une date qui ne doit pas être plus rapprochée que trente jours de la publication de la proclamation du gouvernement à la *Gazette officielle du Québec*.

La cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville d'Iberville sur le territoire de la paroisse de Saint-Athanase ne va pas à l'encontre de l'intérêt de la justice.

Il n'y a pas, à la Cour municipale de la ville d'Iberville, de causes pendantes à l'égard du territoire de la paroisse de Saint-Athanase.

Par le décret numéro 516-93 du 7 avril 1993, le gouvernement a approuvé le Règlement numéro 347-000 de la paroisse de Saint-Athanase abrogeant le Règlement numéro 84-57-09 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville d'Iberville.

Québec, le 7 avril 1993

*Le sous-procureur général,*  
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 509  
Folio: 128

4962

## Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiées conformément à l'article 24 du Règlement d'application concernant la Loi sur l'assurance-maladie du Québec (R.R.Q., 1981, c. A-29, r. 1).

La liste cumulative par région des noms et adresses d'affaires de tous ces professionnels de la santé a été publiée dans l'édition du 9 janvier 1993.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
<b>Dentistes</b>		
<i>Région de Québec</i>		
Pérusse, Renald, École de médecine dentaire, Université Laval, Sainte-Foy, QC, G1K 7P4	1992 11 29	1993 01 12
Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<b>Dentistes</b>		
<i>Région de Québec</i>		
Pérusse, Renald, École de médecine dentaire, Université Laval, Sainte-Foy, QC, G1K 7P4	1993 01 13	
<i>Région de Montréal</i>		
Harasymowycz, George J., 6565, boulevard L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	1980 10 15	1993 02 12
Lalande, Jacques, 12369, Grenet, Montréal, QC, H4J 2K1	1978 11 15	1993 04 14
<b>Médecins omnipraticiens</b>		
<i>Région de Montréal</i>		
D'annunzio, Mario J., 75, Grignon, Saint-Eustache, QC, J7P 4J2	1993 05 17	

86688

## Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

### Reprise d'existence — Avis de

La ministre déléguée aux Finances donne avis qu'elle a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1843-1478 1843-1478 QUÉBEC INC.	1993 04 30	Aucune
2429-3730 2429-3730 QUÉBEC INC.	1993 05 04	Aucune
2432-9286 2432-9286 QUÉBEC INC.	1993 05 06	Aucune

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
2526-8368 2526-8368 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Aucune
2533-1216 2533-1216 QUÉBEC INC.	1993 05 07	Aucune
2419-8251 LES CONSTRUCTIONS MILRÉ. INC.	1993 05 06	Aucune
2440-6795 GESTION DACEL LTÉE	1993 05 07	Aucune
1337-5803 LOISIRS DE LAVAL-CENTRE	1993 04 30	La dénomination sociale de la corporation est changée en celle de: <b>LOISIRS RENAUD/COURSOL</b>

4956

*La ministre déléguée aux finances,*  
LOUISE ROBIC

## Sociétés d'horticulture — Loi sur les

### Société d'horticulture les Pouces Verts de la ville de Verdun

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les Sociétés d'horticulture (L.R.Q., c. S-27), une société d'horticulture a été constituée sous le nom de la « Société d'horticulture les Pouces Verts de la ville de Verdun » avec son siège social à Verdun.

La formation de la société est conforme aux articles 2 et 3 de la Loi sur les Sociétés d'horticulture.

Québec, le 10 mai 1993

*Le sous-ministre,*  
GUY JACOB

4959

## Ventes par shérif

### Arthabaska

Saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Arthabaska  
Nos 415-18-000006-934  
500-05-0017643-923

**BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE**, ayant un bureau au 1155, René-Lévesque Ouest, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre **ARMAND VIGNEAULT**, domicilié au 1973, Saint-Édouard, Plessisville, district de Frontenac, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francs Sud, Arthabaska, mis en cause.

*A)* Un terrain situé en la paroisse de Plessisville, au lieu appelé « Domaine Somerset », contenant six mille trois cent soixante-dix-huit pieds carrés (6 378 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises, connu et désigné comme étant le lot quarante de la subdivision officielle du lot cent dix-huit (118-40) du cadastre officiel pour le canton de Somerset Sud, division d'enregistrement d'Arthabaska; avec bâtisses dessus construites et dont la résidence porte le numéro 194, Tourigny, Domaine Somerset, circonstances et dépendances;

*B)* un autre terrain situé en la même paroisse, sur le Sixième Rang du canton de Somerset Sud, mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur sur la profondeur de quatre-vingts pieds (80 pi), mesures anglaises et plus ou moins. Borné à un bout, vers le nord-ouest, au lot 118-40, appartenant audit Armand Vigneault; à l'autre bout, vers le sud-est, à partie du lot 117, appartenant à Alfred Gosselin; d'un côté, vers le sud-ouest, à une autre partie du lot 117, appartenant à Gilles Caron; cette ligne étant la continuation en ligne droite de la ligne séparative des lots 118-39 et 118-40; et de l'autre côté, vers le nord-est, à une autre partie de lot 117, appartenant à Jacques Bérubé; cette ligne étant la continuation en ligne droite de la ligne séparative des lots 118-40 et 118-41. Lequel terrain est connu et désigné comme étant une partie du lot cent dix-sept (ptie 117) du cadastre officiel susdit.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes inhérentes audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 7 353,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francis Sud, Arthabaska, le MARDI VINGTIÈME jour de JUILLET 1993 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Arthabaska, le 17 mai 1993

86689

### Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Cour supérieure — District de Bedford  
No 500-05-004261-929  
S. 455-18-000003-937

**BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE**, corps politique ayant son siège social à Commerce Court Ouest, Toronto, province d'Ontario et son principal établissement pour la province de Québec au 1155, boulevard René-Lévesque Ouest à Montréal, partie demanderesse, contre CURTIS RONCI HOLDINGS INC., compagnie dûment incorporée, ayant son siège social au 3035, Wharton Way, Mississauga, province d'Ontario, et MICHAEL G. CURTIS, résidant et domicilié au 175, Cumberland Street, suite 1411, Toronto, province d'Ontario, et ROBER J. RONCI, résidant et domicilié au 1115, Sherbrooke Ouest, appartement 1108, Montréal, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Brome, 550, chemin Knowlton, ville de Lac-Brome, QC, JOE 1V0, mis en cause.

A) Un immeuble désigné, sur le cadastre du canton de Bolton, municipalité de Bolton-Ouest, division d'enregistrement de Brome, comme étant:

1. la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre cent huit (408-1) du canton de Bolton.
2. la subdivision numéro deux du lot originaire numéro quatre cent huit (408-2) du canton de Bolton.
3. la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre cent neuf (409-1) du canton de Bolton.
2. la subdivision numéro deux du lot originaire numéro quatre cent neuf (409-2) du canton de Bolton.

Avec les bâtiments dessus construits.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 7 500,00 \$ pour le lot 408-1, à la somme de 7 125,00 \$ pour le lot 408-2, à la somme de 5 975,00 \$ pour le lot 409-1 et à la somme de 4 900,00 \$ pour le lot 409-2, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Brome, 550, chemin Knowlton à ville de Lac Brome, le MERCREDI VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET 1993 à QUATORZE heures.

*La shérif adjointe,*  
FRANCINE NADEAU

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Cowansville, le 14 avril 1993

85713

### Drummond

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Drummond  
Nos 405-05-000309-914  
405-18-000005-937

**BANQUE ROYALE DU CANADA**, partie demanderesse, contre 2551-8309 QUÉBEC INC. et 2553-762 QUÉBEC INC. et JEAN R. PRINCE, partie codéfendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Drummond, mis en cause.

Désignation

« Un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Germain-de-Grantham, connu et désigné comme étant composé d'une partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre cent cinquante et un (451-1 ptie) du cadastre du canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond.

Bornes	Lignes	Longueurs
Vers le N.-E. 451-2-1 451-2 partie	Droite	74,89
Vers le S.-E. 452 partie	Droite	57,19
Vers le S.-O. 451-1 partie, étant l'élargissement de la route 122	Droite	67,69
Vers le N.-O. 451 partie, étant une bretelle de l'autoroute 20	Droite	57,96

Superficie : 4 089,5 mètres carrés.

Avec bâtisses dessus érigées au coin de la route 122 et de l'autoroute 20.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes ses servitudes actives, passives, apparentes ou occultes sans exception ni réserve, sauf:

A) sujet à une servitude perpétuelle de droit de passage en faveur de la Coopérative Fédérée de Québec pour la pose, l'entretien, la réparation et remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts vers la route 122, le tout tel que mentionné à l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, le dix-huit (18) septembre mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) sous le numéro 299292;

B) sujet à une servitude perpétuelle pour lignes électriques en faveur de The Southern Canada Power Company Limited avec droit de passage, droit de pose et de maintien pour poteaux, ancrés avec haubans avec droit d'émoussation, le tout tel que mentionné à l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, le trente (30) août mil neuf cent quarante-huit (1948) sous le numéro 102919;

C) sujet à certaines conditions relatives à l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, le treize (13) août mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) sous le numéro 283552, à savoir:

- prohibition de vendre des produits alimentaires;
- bail de location avec Larivière et Associés Inc.;
- interdiction de vendre des produits pétroliers sur ces terrains couverts par ledit bail;

Également dans cet acte, il est fait mention d'une servitude de passage en commun et perpétuelle entre ces terrains vendus et le lot 451-1.

À remarquer que les installations et équipements pouvant être construits de part et d'autre des lots 451-1, 451-2 et 451-2-1, originent d'un seul et unique propriétaire (destination de père de famille).

Le tout tel que montré aux plan et certificat de localisation préparés par A.-Marcel Lachapelle, arpenteur-géomètre, en date du sept (7) juin mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) sous le numéro 3659 de ses minutes.»

La mise à prix est fixée à 84 468,80 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Le tout sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI TREIZIÈME jour de JUILLET 1993 à QUATORZE heures.

*La shérif adjointe,*  
MARIE-CLAIRE POIRIER

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Drummondville, le 18 mai 1993

86739

## Hull

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
Nos 550-18-001610-936  
550-05-000537-921

**BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA)**, demanderesse, contre **JOSEPH SCALIA**, et **ST-GEORGES, HÉBERT INC.**, és qualités, et **139551 CANADA INC.**, et **2732-2392 QUÉBEC INC.**, et **JACQUES GOUDREAU**, et **JEAN BELVAL**, et **JOCELYNE QUENNEVILLE**, défendeurs.

### Désignation

« Un immeuble situé en la ville de Hull, composé comme suit :

a) des lots numéros cinq cent soixante-treize, cinq cent soixante-quatorze, cinq cent soixante-quinze et cinq cent soixante-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247-573, 574, 575 et 576), aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier un (Q. 1) cité de Hull, division d'enregistrement de Hull;

b) d'une partie du lot numéro deux cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quarante-huit (248-ptie 226), aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier un (Q. 1) cité de Hull, division d'enregistrement de Hull. De figure irrégulière, qui se décrit comme suit: mesurant vers le nord vingt-huit mètres et quatre-vingt-douze centimètres (28,92 m), vers l'est vingt-sept mètres et trente-deux centimètres (27,32 m), vers le sud trente mètres et vingt-sept centimètres (30,27 m), vers l'ouest vingt-huit mètres et cinquante-six centimètres (28,56 m) et bornée vers le nord par une autre partie du lot 248-226, vers l'est par le lot 248-226-1, vers le sud par les lots 247-573, 247-574 et par une partie du lot 247-575 et vers l'ouest par une autre partie du lot 248-226; contenant en superficie huit cent vingt-six mètres carrés et cinq dixièmes (826,5 m<sup>2</sup>).

Le périmètre extérieur de cette propriété comprenant ces cinq (5) lopins de terre ci-dessus décrits est indiqué par les lettres « A B C D E F A » et un contour rouge sur un plan préparé par Michel Fortin, arpenteur-géomètre, en date du vingt-six mars mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) sous le numéro 790 de ses minutes et contient une superficie de deux mille cinq cent neuf mètres carrés et sept dixièmes (2 509,7 m<sup>2</sup>).

Avec bâtisse y dessus érigée, portant le numéro 4, rue Taschereau en la ville de Hull, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et sujet à une servitude de vue établie aux termes de l'acte enregistré à Hull sous le numéro 142218.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de 612 825,00 \$. Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires

municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Cette vente sera également assujettie à la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières, sauf les exceptions prévues par ladite loi.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, 17, rue Laurier, local 1.380, Hull (Québec), le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET 1993 à DIX heures.

*La shérif adjointe,*  
CAROLE HÉBERT

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 18 mai 1993

86698

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
Nos 550-18-001642-939  
550-05-001308-926

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, demanderesse, contre  
**DENIS TOUTANT**, défendeur.

#### Désignation

« Un appartement tenu en copropriété, portant le numéro 203 d'un immeuble situé au 84 de la rue Front à Aylmer, province de Québec, comprenant:

a) Un appartement, partie exclusive, connu et désigné comme étant le lot numéro cent huit de la subdivision officielle du lot numéro cinq, de la subdivision officielle du lot numéro deux mille cinq cent quarante (lot 2540-5-108), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

b) La quote-part afférente à la partie exclusive ci-dessus décrite, soit les cinquante-trois dix-millièmes (.0053) indivis, des parties communes lesquelles sont connues et désignées comme étant:

Le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot deux de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-2-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot deux de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-2-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot trois de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-3-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot trois de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-3-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot quatre de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-4-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot quatre de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-4-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot numéro cinq de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-5-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot cinq de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-5-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot six de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-6-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot six de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-6-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot sept de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-7-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot sept de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-7-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot huit de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-8-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot huit de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-8-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot neuf de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-9-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot neuf de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-9-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ou pouvant affecter ledit condominium. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de 11 500,50 \$. Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Cette vente sera également assujettie à la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières, sauf les exceptions prévues par ladite loi.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki (Québec), le VINGTIÈME jour de JUILLET 1993 à DIX heures TRENTE.

*La shérif adjointe,*  
CAROLE HÉBERT

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 17 mai 1993

86680

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
Nos 550-18-001643-937  
550-05-001309-924

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, demanderesse, contre  
DENIS TOUTANT, défendeur.

#### Désignation

« Un appartement tenu en copropriété, portant le numéro 202 d'un immeuble situé au 84 de la rue Front à Aylmer, province de Québec, comprenant :

a) Un appartement, partie exclusive, connu et désigné comme étant le lot numéro cent cinq de la subdivision officielle du lot numéro cinq, de la subdivision officielle du lot numéro deux mille cinq cent quarante (lot 2540-5-105), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

b) La quote-part afférente à la partie exclusive ci-dessus décrite, soit les cinquante-trois dix-millièmes (.0053) indivis, des parties communes lesquelles sont connues et désignées comme étant :

Le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot deux de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-2-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot deux de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-2-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot trois de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-3-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot trois de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-3-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot quatre de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-4-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot quatre de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-4-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot cinq de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-5-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot cinq de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-5-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot six de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-6-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot six de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-6-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot sept de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-7-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot sept de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-7-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot huit de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-8-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot huit de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-8-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot neuf de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-9-1), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Le lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot neuf de la subdivision officielle du lot originaire deux mille cinq cent quarante (2540-9-2), au cadastre officiel du village d'Aylmer, division d'enregistrement de Gatineau.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ou pouvant affecter ledit condominium. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de 11 500,50 \$. Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Cette vente sera également assujettie à la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières, sauf les exceptions prévues par ladite loi.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki (Québec), le VINGTIÈME jour de JUILLET 1993 à ONZE heures TRENTE.

La shérif adjointe,  
CAROLE HÉBERT

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 17 mai 1993

86681

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
Nos 550-18-001623-939  
550-05-000924-905

**M**ARIE-ANNE SNYDER, demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE LA SUCCESSION HECTOR SNYDER, et ROCK DOYON, et LEE-ANN STÉPHANIE PARENT, et JONATHAN MOUGEOT, défendeurs.

#### Désignation

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro seize de la subdivision officielle du lot numéro deux cent cinquante et un (251-16, du village de Pointe-Gatineau, division d'enregistrement de Hull, Province de Québec.

Avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances. Le tout se trouvant au numéro municipal suivant : 88 de la rue Cousineau à Gatineau, province de Québec.

Sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ou pouvant affecter ledit immeuble.

Sauf et à distraire, dudit immeuble, une partie de lot acquise aux termes d'un jugement en prescription acquisitive trentenaire enregistré à Hull sous le numéro 385344 tel que ci après décrit :

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante et un (lot 251-16), aux plan et livre de renvoi officiels du village de Pointe-Gatineau, division d'enregistrement de Hull, avec circonstances et dépendances, lequel immeuble est décrit comme suit, à savoir :

Mesurant environ quarante-six pieds (46 pieds) dans sa partie nord et un pied et six dixièmes (1,6 pied) dans sa partie est, quarante-six pieds (46 pieds) dans sa partie sud et deux pieds et six dixièmes (2,6 pieds) dans sa partie ouest et borné comme suit :

Vers le nord par une partie du lot 251-16, vers l'est par une partie du lot 251-16, vers le sud par une partie du lot 251-17 et vers l'ouest par une partie du lot 242-2, tel que démontré dans le rapport de l'arpenteur-géomètre Louis Lavoie, daté du 24 janvier 1980, sous le numéro 4196-L et circonscrit à l'intérieur d'un rectangle délimité par les lettres A, D, E, F; »

Sauf et à distraire dudit immeuble une partie de lot acquise aux termes d'un jugement en prescription acquisitive trentenaire enregistré à Hull sous le no 456528 tel que après décrit :

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante et un (lot 251-16), aux plan et livre de renvoi officiels du village de Pointe-Gatineau, division d'enregistrement de Hull, avec circonstances et dépendances, lequel immeuble est décrit comme suit, à savoir :

Mesurant environ huit mètres et cinquante-neuf centièmes (8,59 mètres) dans sa partie nord et zéro mètre et vingt-six centièmes (0,26 mètre) dans sa partie est, huit mètres et cinquante-neuf centièmes (8,59 mètres) dans sa partie sud et zéro mètre et vingt-six centièmes (0,26 mètre) dans sa partie ouest et bornée comme suit : vers le nord par une partie du lot 251-16, vers le sud par une partie du lot 251-16 et vers l'ouest par une partie du lot 251-16, tel que démontré dans le rapport de l'arpenteur-géomètre André Durocher, daté du 9 août 1989 sous le numéro 7744 de ses minutes, portant le numéro de dossier 89-0458C2 et circonscrit à l'intérieur d'un rectangle délimité par les lettres A, B, C, et D.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de 19 450,00 \$. Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 27). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Cette vente sera également assujettie à la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières, sauf les exceptions prévues par ladite loi.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, local 3120, Hull (Québec), le QUINZIÈME jour de JUILLET 1993 à DIX heures.

La shérif adjointe,  
CAROLE HÉBERT

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 13 mai 1993

86682

## Iberville

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Iberville  
Nos 755-18-000006-933  
460-05-060-934

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, partie demanderesse, contre **ATELIER D'USINAGE PRÉCISION RO-LO 1990 INC.**, et **GUY POIRIER**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saint-Jean, mis en cause.

### Désignation

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot un de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre (404-1), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville d'Iberville, division d'enregistrement de Saint-Jean.

Avec bâtisse dessus érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 854, 1<sup>re</sup> Rue à Iberville, province de Québec.»

Évaluation uniformisée: 60 700,00 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 15 175,00 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, au 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1993 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,  
SUZIE BERTEAU

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 11 mai 1993

86700

Bref de saisie-exécution immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Iberville  
Nos 755-18-000005-935  
460-05-000346-929

**LES PÉTROLES DUPONT INC.**, partie demanderesse, contre **DÉPANNEUR AU 221 ENR.**, et **JACQUES BOURDEAU**, et **RENÉE DESBIENS**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saint-Jean, mis en cause.

### Désignation

«Un immeuble sis et situé en la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent soixante-trois (163), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean. De figure irrégulière, mesurant cinquante-neuf mètres et treize centimètres (59,13 m) dans sa ligne nord, quarante-neuf mètres et soixante-dix-sept centimètres (49,77 m), le long d'une ligne courbe ayant un rayon de deux mille trois cent vingt-huit mètres et cinquante-deux centimètres (2 328,52 m), vingt-deux mètres et quatre centimètres (22,04 m), trente-neuf mètres et soixante-sept centimètres (39,67 m), trente et un mètres et soixante-trois centimètres (31,63 m) et vingt-cinq mètres et soixante-dix centimètres (25,70 m), dans sa ligne brisée est, formée de cinq segments, cinquante-sept mètres et cinquante-neuf centimètres (57,59 m) dans la ligne sud, cent soixante-neuf mètres et deux centimètres (169,02 m) dans sa ligne ouest et contenant en superficie dix mille mètres carrés (10 000,00 m<sup>2</sup>). Bornée, ladite partie de lot, vers le nord par une autre partie dudit lot 163, vers l'est par la route 221 (partie 163 montrée à l'originaire), vers le sud par partie du lot 159, auxdits plan et livre de renvoi et vers l'ouest par une partie dudit lot 163. Avec une maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 310, route 221, Notre-Dame-du-Mont-Carmel. À distraire toutefois dudit lot:

Un immeuble sis et situé en la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-trois (163-1), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean.

Évaluation uniformisée: 49 500,00 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 12 375,00 \$, compte tenu du facteur

établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, au 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1993 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
SUZIE BERTEAU

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 11 mai 1993

86699

### Joliette

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour du Québec — District de Beauharnois  
Nos 760-02-001259-915  
705-18-000053-930

**CAISSE POPULAIRE SAINT-CHRYSOSTOME**, partie demanderesse, contre **MARC JALBERT**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement vacant sis et situé à Saint-Théodore-de-Chertsey, comté de Montcalm, connu et désigné comme étant le lot numéro six de la resubdivision officielle du lot numéro onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-deux «B» (lot 32B-11-6), rang Deux, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chertsey.

Tel que le tout se trouve présentement, sans bâtisse et avec les servitudes y attachées.

Avec droit de passage en faveur de l'acquéreur, ses représentants et ses successeurs, avec tous autres y ayant droit, aux charges ordinaires et en commun dans lesdits chemins privés pour communiquer de l'emplacement présentement vendu au chemin public et vice-versa.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 599,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales (F-2.1).

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le QUINZIÈME jour de JUILLET 1993 à DOUZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 17 mai 1993

86683

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Joliette  
Nos 705-05-000817-919  
705-18-000021-937

**JOBERT INC.**, partie demanderesse, contre **LES IMMEUBLES GRANDE VALLÉE LIMITÉE**, **NAPOLÉON ARES**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement situé à Saint-Théodore-de-Chertsey, division d'enregistrement de Montcalm, et composé :

1. Le lot numéro vingt-sept, rang VII (27-rg 7), côté ouest de la rivière, des plan et livre de renvoi officiels du canton de Chertsey.

Sans bâtisse.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, sujet également au droit de passage établi en faveur du lot 29, rang VII aux termes de l'acte enregistré à Montcalm, sous le numéro 66057. Sujet également à la servitude de passage établie en faveur des lots 28 et 29, rang VIII aux termes de l'acte enregistré à Montcalm, sous le numéro 100766.

2. Le lot numéro vingt-huit, rang VII (28-rg 7) au cadastre officiel du canton de Chertsey.

Sans bâtisse.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et plus spécifiquement sujet aux servitudes de passage établies aux termes des actes enregistrés à Montcalm, sous les numéros 66057 et 100766.

À distraire, s'il y a lieu, la partie du lot numéro vingt-huit, rang Sept (ptie 28, rg VII) dudit cadastre, vendue à Jean Riopel à Léopold Demers aux termes de l'acte enregistré à Montcalm, sous le numéro 108341, ladite partie à distraire se décrivant plus précisément comme suit, savoir :

Une partie nord-ouest du lot numéro vingt-huit, rang Sept (ptie-28 rg VII), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chertsey, mesurant, ledit emplacement, dans sa ligne nord-ouest, trois cent cinquante-deux pieds et dix-neuf centièmes de pied (352,19), dans sa ligne nord-est, six cent trente-quatre pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (634,83) dans sa ligne sud-est, cinq cent vingt-trois pieds et deux dixièmes de pied (523,2) et au sud-ouest, dans une courbe et brisé tel qu'il appert au plan préparé par Jean Blondin, arpenteur-géomètre, le treize (13) octobre mil neuf cent soixante-six (1966) du point M au point N au point O, deux cent seize pieds (216 pi) du point O au point P, cent quatre-vingt-cinq pieds (185 pi), du point P au point Q, quarante pieds (40 pi) et du point Q au point R, cent soixante pieds (160 pi), le tout ayant une superficie de deux cent vingt mille sept cents pieds carrés (220 700 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises et plus ou moins. Bornée au nord-ouest par le lot 28, rang VIII, au nord-est par le lot 29, rang VII, au sud-est par le résidu du lot 28, rang VII et au sud-ouest par le chemin privé sur ledit lot 28, rang VII.

3. Une partie du lot numéro vingt-huit, rang Huit (ptie-28, rg VIII) au cadastre officiel du canton de Chertsey, division d'enregistrement de Montcalm.

Sans bâtisse.

Mesurant cent pieds (100 pi) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, par des profondeurs de neuf cent trente-quatre pieds (934 pi) dans sa ligne sud-est et environ neuf cent trente-quatre pieds (934 pi) dans sa ligne nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée au sud-est par une partie du lot 28, rang VIII, appartenant à Jean Riopel ou représentants (enregistrement 108340); d'un côté, au sud-ouest, par une partie du lot 27, rang VIII audit cadastre, au nord-ouest par une partie du lot 28, rang VIII, appartenant à Léopold Demers et Omer Michaud ou représentants et au nord-est par un chemin privé (partie 28, rang VIII).

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, avec servitude de passage à pied seulement sur une partie du lot 29, rang VIII, pour accéder au lac Capucine, le tout tel qu'établi à l'acte enregistré à Montcalm, sous le numéro 116792. Sujet aux servitudes prohibant les embarcations à moteur sur le lac Capucine et prohibant la possibilité d'appeler le voisin de contribuer au clôturage, le tout tel qu'établi à l'acte enregistré à Montcalm, sous le numéro 116792.

4. Une partie du lot vingt-huit, rang Huit (ptie-28, rg VIII) au cadastre officiel du canton de Chertsey, division d'enregistrement de Montcalm, de forme irrégulière.

Mesurant quatre cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et six dixièmes de pied (499,6 pi) au sud-ouest; neuf cent trente-quatre pieds (934 pi) au nord-ouest, cinq cent quarante-cinq pieds et trois dixièmes de pied (545,3) au sud-est; et mesurant dans une ligne située au nord-est dudit emplacement, cette ligne étant brisée et étant une courbe quarante-cinq pieds et deux dixièmes de pied (45,2) du point F à G, cent dix-neuf pieds et quatre dixièmes de pied (119,4) du point G au point H, soixante et onze pieds et un dixième de pied (71,1) du point H au point J, cent trente pieds et cinq dixièmes de pied (130,5) du point J au point K, dans une courbe successivement cent cinq pieds (105 pi), deux cent quatre pieds (204 pi) et soixante-cinq pieds (65 pi) du point K au point L; le tout ayant une superficie de trois cent quarante et un mille pieds carrés (341 000 pi<sup>2</sup>) mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée au sud-ouest par le lot 27, rang VIII, au nord-ouest par une partie du lot 28, rang VIII, au nord-est, dans la ligne courbe par une partie du lot 28, rang VIII le long du chemin érigé et au sud-est par le lot 28, rang VII.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Jean Blondin, arpenteur-géomètre, le treize (13) octobre mil neuf cent soixante-six (1966).

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.

Les lots 28, rang VII et 28, rang VIII ont déjà fait l'objet d'un procès-verbal de bornage, le tout tel qu'il appert de l'acte enregistré à Montcalm, sous le numéro 106636.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 19 184,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales (F-2.1).

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le QUINZIÈME jour de JUILLET 1993 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,  
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 17 mai 1993

86684

## Kamouraska

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Kamouraska  
Nos 250-05-000100-875  
250-18-000004-930

**H**YDRO-QUÉBEC, corporation légalement constituée (Lois refondues du Québec, 1977, c. H-5 et amendements), ayant son siège social et son bureau principal au 75, boulevard René-Lévesque Ouest (4<sup>e</sup> étage), ville et district de Montréal, QC, H2Z 1A4, partie demanderesse, contre MARCEL ST-PIERRE, résidant au 560, 17<sup>e</sup> Avenue à Saint-Pascal, district de Kamouraska, QC, G0L 3Y0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Kamouraska, 395, rue Chapleau à Saint-Pascal, QC, G0L 3Y0, mis en cause.

### Désignation

« Un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la redivision numéro deux de la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro trois cent dix-huit (ptie 318-4-2), aux plan et livre de renvoi de la paroisse de Saint-Pascal, division d'enregistrement de Kamouraska, mesurant approximativement soixante-huit pieds (68 pi) de largeur par cent quinze pieds (115 pi) de profondeur et borné vers le nord-ouest par le lot numéro 318-2 dudit cadastre, vers le sud-est par le résidu du lot numéro 318-4-2, vers le nord-est par le lot numéro 318-4-1 et vers le sud-ouest par le lot numéro 317-2-1.

Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, avec la maison y érigée, portant le numéro d'immeuble 560, 17<sup>e</sup> Avenue (Case postale 70) à Saint-Pascal (G0L 3Y0).

La mise à prix est fixée à 35 620,00 \$, soit 50 % de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Kamouraska, au moment de l'adjudication, soit 17 810,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Kamouraska, 395, Chapleau, Saint-Pascal Kamouraska, district de Kamouraska, QC, G0L 3Y0, le JEUDI HUITIÈME jour de JUILLET 1993 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN-CHARLES FRASER

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rivière-du-Loup, le 17 mai 1993

86701

### Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Longueuil  
Nos 500-05-010596-920  
505-18-000041-939

**BANQUE ROYALE DU CANADA**, ayant un bureau au 1, place Ville-Marie, 13<sup>e</sup> Sud, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre DAVID WONG et BETTY WONG, tous deux résidant et domiciliés au 5550, place Viau, Brossard, district de Longueuil, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur place Viau en la ville de Brossard, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro un (1-189), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie de la Magdeleine, division d'enregistrement de Laprairie.

Avec la maison unifamiliale y érigée, portant le numéro domiciliaire 5550, place Viau en la ville de Brossard, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur et notamment sujet à la servitude en faveur d'Hydro-Québec *et al.*, créée au terme de l'acte dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie, sous le numéro 79910. »

L'immeuble servant de résidence familiale, la mise à prix est fixée à 66 185,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Au moment de la vente, l'adjudicataire devra verser au shérif un montant minimum de 33 092,50 \$, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil. Ce montant représentant

25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le QUATORZIÈME jour de JUILLET 1993 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Longueuil, le 14 mai 1993

86685

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Longueuil  
Nos 500-05-015467-929  
505-18-000037-937

**LES IMMEUBLES HOUSEHOLD LIMITÉE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la cité de Toronto, province d'Ontario et un bureau au 5100, rue Sherbrooke Est, bureau 503, Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre RICHARD NAULT, résidant et domicilié au 1567, rue Cartier, Saint-Hubert, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Hubert, ayant front sur la rue Cartier, connu et désigné comme étant le lot numéro sept cent vingt-deux, subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre (204-722), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly.

Avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 1567 de la rue Cartier.

Tel que le tout se trouve présentement, avec ses servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans restriction ni réserve de la part de l'emprunteur.

Le tout tel que plus amplement décrit au certificat de localisation préparé par Alain Desjardins, arpenteur-géomètre, en date du dix-neuf septembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) portant le numéro 89-D423 de ses minutes, lequel certificat de localisation est encore en tous points conforme à l'état actuel de ladite bâtisse et qu'il n'y a eu aucun changement de structure extérieure dudit immeuble depuis la date dudit certificat. »

La mise à prix est fixée à 17 725,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, Longueuil, QC, le QUINZIÈME jour de JUILLET 1993 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
YVAN ALLY

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Longueuil, le 17 mai 1993

86690

## Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
Nos 500-05-005138-902  
500-18-000153-933

**BANQUE ROYALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant une succursale sise au 1801, rue Mont-Royal Est à Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre 113700 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 9520, boulevard l'Acadie, bureau 290 à Montréal, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Basile-Routhier à Montréal, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, connu et désigné comme étant composé des lots numéros soixante-cinq, soixante-six et soixante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229-65, 229-66 et 229-67), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet.

Avec un immeuble et dépendances dessus érigées portant le numéro d'immeuble 10080 de la rue Basile-Routhier à Montréal. »

La mise à prix est fixée à 51 725,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1993 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL PELLERIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 17 mai 1993

86697

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
Nos 500-05-018781-920  
500-18-000151-937

**CAISSE POPULAIRE DE VERDUN**, partie demanderesse, contre LOUIS BOUCHARD, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Osborne en la ville de Verdun, connu et désigné comme étant la partie sud-ouest du lot numéro mille cent trente-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre mille six cent soixante-dix-neuf (4679-ptie S.-O. 1139), au cadastre officiel de la paroisse de Montréal; mesurant, ladite partie, vingt-cinq pieds de largeur par soixante-douze pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Bornée en front par l'avenue Osborne, à l'arrière par le résidu dudit lot 4679-1139, qui doit être employé pour l'élargissement de la ruelle, au nord-ouest par le lot 4679-1138 et au sud-est par le lot 4679-1140.

Avec bâtisse y érigée, portant les numéros 437, 439, 441, avenue Osborne.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment une servitude de vue créée par destination du père de famille aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 2986049. »

La mise à prix est fixée à 33 500,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le NEUVIÈME jour de JUILLET 1993 à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL PELLERIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 19 mai 1993

86691

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
Nos 500-05-017689-926  
500-18-000148-933

**CAISSE POPULAIRE DES JARDINS D'HOCHELAGA**, 3570, rue Adam, Montréal, partie demanderesse, contre LES SYSTÈMES T.C.M. INC., 3765-A, Sainte-Catherine Est, Montréal, et MICHEL DI SCLAFANI, 285, Longtin, appartement 7,

La Prairie, et ILONA MARTONFI DI SCLAFANI, 3765-A, Sainte-Catherine Est, Montréal, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

**Premier immeuble:**

« Un emplacement situé à Montréal, connu et désigné comme étant les lots numéros deux mille sept cent vingt-neuf et deux mille sept cent trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-huit (148-2729 et 148-2730), aux plan et livre de renvoi officiels du village d'Hochelaga.

Avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro 2620 de la rue Frontenac à Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet aux servitudes enregistrées sous les numéros 1084711, 3900023 et 3909108.

**Deuxième immeuble:**

« Un emplacement ayant front sur la rue Sainte-Catherine en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux (22-160), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga.

Avec toutes les constructions dessus érigées et notamment une maison portant les numéros 3763, 3765 et 3767 de ladite rue Sainte-Catherine Est à Montréal, dont les murs latéraux nord-est et sud-ouest sont mitoyens, avec tous ses droits, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, et notamment à une servitude de vue créée aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 3515494. »

**1<sup>er</sup> immeuble:**

La mise à prix est fixée à 85 625,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

**2<sup>e</sup> immeuble:**

La mise à prix est fixée à 109 150,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1993 à TREIZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL PELLERIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 17 mai 1993

86696

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour du Québec — District de Montréal  
Nos 500-02-031696-920  
500-18-000129-933

**P**ATRICIA DYKE, ès qualités d'administratrice de la copropriété « Le 50 St-Paul », domiciliée et résidant au 50, rue Saint-Paul Ouest, appartement 45 à Montréal, district de Montréal, et MARTINE GAGNON, ès qualités d'administratrice de la copropriété « Le 50 St-Paul », domiciliée et résidant au 50, rue Saint-Paul Ouest, appartement 32 à Montréal, district de Montréal, et ROBERT PAQUETTE, ès qualités d'administrateur de la copropriété « Le 50 St-Paul », domicilié et résidant au 50, rue Saint-Paul Ouest, appartement 23 à Montréal, et FRANÇOIS ST-DENIS, ès qualités d'administrateur de la copropriété « Le 50 St-Paul », domicilié et résidant au 50 rue Saint-Paul Ouest, appartement 21 à Montréal, parties demandereses, contre EDWIN HITTI, domicilié et résidant au 50, Saint-Paul Ouest, appartement 43 à Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« a) La moitié indivise d'un immeuble connu comme la partie exclusive (étant l'unité d'habitation 43 au 50, rue Saint-Paul Ouest), étant le lot numéro quatre cent trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-cinq (35-403), aux plan et livre de renvoi officiel du quartier centre, division d'enregistrement de Montréal;

b) la quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à ladite partie exclusive désignée ci-dessus, lesdites parties communes étant décrites comme étant les subdivisions numéros un, deux et trois du lot originaire numéro trente-cinq (35-1, 35-2 et 35-3), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier centre, division d'enregistrement de Montréal. »

**L'immeuble servant de résidence familiale.**

La mise à prix est fixée à 84 750,00 \$, soit 50 % de l'évaluation municipale de la moitié indivise de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, soit 21 187,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale de la moitié indivise de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi

pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1993 à DOUZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL PELLERIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 17 mai 1993

86694

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
Nos 500-05-002136-933  
500-18-000135-930

**FIDUCIE DESJARDINS INC.**, partie demanderesse, contre **MERCURE, BÉLIVEAU & ASSOCIÉS**, ès qualités de syndic à la faillite de **ELECTRO-VOX INC.**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

Premier immeuble:

« Un emplacement ayant front sur chemin Bates en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé comme suit:

a) Les lots numéro quatre cent six, quatre cent sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre vingt-deux (82-406, 82-407) au cadastre officiel du village de Côte-des-Neiges.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude de vue et de passage enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1202931. »

Deuxième immeuble:

« Un emplacement ayant front sur chemin Bates en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé comme suit:

b) Les lots numéro quatre cent huit, quatre cent neuf, quatre cent dix, quatre cent onze, quatre cent douze, quatre cent treize, quatre cent quatorze, quatre cent quinze, quatre cent seize, quatre cent dix-sept, quatre cent dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-deux (82-408, 82-409, 82-410, 82-411, 82-412, 82-413, 82-414, 82-415, 82-416, 82-417, 82-418) au cadastre officiel du village de Côte-des-Neiges et le lot numéro cent quatre vingt-dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix A (70A-199) au cadastre officiel du village de Côte-des-Neiges.

Avec tous les édifices y dessus élevés et notamment une bâtisse portant le numéro 2626 dudit chemin Bates.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude de vue et de passage enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1202931. »

1<sup>er</sup> immeuble:

La mise à prix est fixée à 10 300,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

2<sup>e</sup> immeuble:

La mise à prix est fixée à 387 700,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1993 à TREIZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL PELLERIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 17 mai 1993

86695

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
Nos 500-05-014616-922  
500-18-000058-934

**LE GROUPE SPAREC INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 12382, rue Grenet à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre **ABDERRAHMAN (JOE) MAALAOUI**, résidant et domicilié au 1101, rue Rachel, appartement 1006, Montréal, district de Montréal, et **AMEL BELHASSEN**, domiciliée et résidant au 1101, rue Rachel, appartement 1006, Montréal, district de Montréal, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« La fraction de la copropriété étant l'immeuble portant les numéros 5295 à 5299, rue Chabot en la ville de Montréal, comprenant:

a) la partie exclusive (étant l'appartement numéro 5299, rue Chabot) auparavant connue et désignée comme étant une partie du lot numéro quatre cent vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante et un (161 ptie 428), aux plan et livre de renvoi officiels du village de Côte-de-la-Visitation, division d'enregistrement de Montréal.

Ladite partie étant bornée vers le sud-ouest par le lot 161-441 composant la rue Chabot, mesurant dans cette limite vingt pieds (20 pi); vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 161-428 et mesurant dans cette limite soixante-seize pieds (76 pi); vers le nord-est par le lot 161-402 étant une ruelle et mesurant dans cette limite vingt pieds (20 pi); vers le sud-est par le lot 161-427 et mesurant dans cette limite mille cinq cent vingt pieds carrés (1 520 pi<sup>2</sup>) mesures anglaises et plus ou moins.

Avec une maison dessus érigée, portant les numéros 5295 à 5299, rue Chabot, dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part du vendeur, est désormais connue et désignée comme étant le lot numéro cent un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent onze (411-101), aux plan et livre de renvoi officiels du village de Côte-de-la-Visitation, division d'enregistrement de Montréal.

b) de la quote-part des parties communes afférentes à la partie exclusive ci-dessus désignée, soit trente trois et un tiers pour cent (33 1/3 %) des parties communes connues et désignées comme étant les lots un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent onze (411-1 et 2) susdit cadastre. »

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 26 000,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 13 000,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le NEUVIÈME jour de JUILLET 1993 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
DIANE ST-LAURENT

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 14 mai 1993

86693

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
Nos 500-05-000927-937  
500-18-000150-939

UNION DU CANADA, Assurance Vie, corporation légalement constituée par la loi de la province d'Ontario, ayant son siège social au 325, Dalhousie, Ottawa, Ontario, partie demanderesse,

contre ASSEJA INVESTMENT INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 11819, rue des Meules, ville et district de Montréal, et A.N. SRIVASTAVA, homme d'affaires, résidant et domicilié au 11819, rue de Meulles, ville et district de Montréal, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Iberville en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux « B » (2B-2), au cadastre officiel du village incorporé de Côte-de-la-Visitation, division d'enregistrement de Montréal.

Avec tous les bâtiments y dessus érigés, circonstances et dépendances, rue Iberville à Montréal, numéro 4608 et 4610.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble.

Le tout tel qu'il appert à un certificat de localisation préparé par Claude Marion, arpenteur-géomètre, en date du 6 mars 1985, sous le numéro M-1451 de ses minutes et le numéro 85-427 de ses dossiers. »

La mise à prix est fixée à 25 625,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le NEUVIÈME jour de JUILLET 1993 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL PELLERIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 18 mai 1993

86692

## Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. faillite: 200-11-000203-920  
S. 200-18-000061-935

GESTION ROBERT BOUCHER INC., débitrice, et POISSANT THIBAUT PEAT MARWICK THORNE ET DENIS PICARD, Syndic-requérant, partie demanderesse, contre VIDÉO PROPRIO INC., 80, rue Chainé, Saint-Apollinaire, et ANDRÉ LACASSE, 80, rue Chainé, Saint-Apollinaire, intimés, et GESTION F.L. VACHON INC et MARC LANOUILLE, mis en cause.

« La demie indivise d'un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt du lot originaire cent trente-huit (138-20) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Apollinaire, division d'en-

registrement de Lotbinière; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et portant notamment le numéro d'immeuble 80, rue Chainé, Saint-Apollinaire.»

La mise à prix est fixée à dix mille cent cinquante dollars (10 150,00 \$), soit 25 % de la moitié de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, Principale, Sainte-Croix, QC, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1993 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 25 mai 1993

86774

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-000313-937  
S. 200-18-000057-933

**M**ARCHANDS UNIS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 915, avenue Paradis, parc Industriel, Duberger, G1N 4E3 (Québec), partie demanderesse, contre DAME GERTRUDE LEFRANÇOIS, domiciliée et résidant au 2770, boulevard Central, Duberger (Québec), partie défenderesse.

«La subdivision numéro soixante et un du lot originaire numéro deux mille quatre cent deux (2402-61) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Québec; avec la maison dessus construite, sise et située au 2770, boulevard Central à Duberger, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à vingt-six mille dollars (26 000,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, local RC-32, Québec, QC, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1993 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 5 juin 1993

86775

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.M.B. C 184-91  
C.S.Q. 200-05-000915-939  
S. 200-18-000060-937

**V**ILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 10, rue de l'Hôtel-de-ville, Beauport, QC, partie demanderesse, contre ANSAR-MOHAMMED LEBBE, 191, Sherbroume, suite 321, Toronto, Ontario, partie défenderesse.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cent dix du lot originaire numéro huit cent quatre-vingt-deux (882-110) du cadastre de Beauport, division d'enregistrement de Québec; avec immeuble dessus construit et situé au 364, rue du Méandre à Beauport.»

La mise à prix est fixée à vingt-cinq mille deux cent cinquante dollars (25 250,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, local RC-32, Québec, QC, le SEIZIÈME jour de JUILLET 1993 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 5 juin 1993

86772

## Roberval

Saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Roberval  
No 200-05-001421-91 1  
S. 155-18-000005-93 8

**L**A CORPORATION D'ASSURANCE DE PERSONNES DE LA LAURENTIENNE, partie demanderesse, contre 158208 CANADA INC, PIERRE TANGUAY, A/ J. ALAIN BISAILON, et BERNARD COUTURE; partie défenderesse, et 2840-0216 QUÉBEC INC, mise en cause, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

Item «A»

«Un immeuble connu et désigné comme étant formé de la subdivision un du lot originaire numéro quatre cent vingt (420-1) du cadastre du canton de Roberval, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest; avec les bâtisses et l'hôtel dessus construits, circonstances et dépendances.»

## Item « B »

« Un immeuble connu et désigné comme étant formé de la subdivision deux du lot originaire numéro quatre cent vingt (420-2) du susdit cadastre; avec le Centre des Congrès dessus construit, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à: item « A »: à 1 259 975 \$, et item « B »: à 124 500 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multiplié par le facteur d'évaluation réel de: 1,0 %.

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le HUITIÈME jour de JUILLET 1993 à DIX heures.

Le shérif,  
GÉRALD TAILLON

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Roberval, le 26 mai 1993

86773

**Saint-François**

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
District de Saint-François  
Cause no: 450-05-000221-925  
Cause shérif no: 450-18-000046-929

**B**ANQUE TORONTO DOMINION, partie demanderesse, contre SUPER AQUA PARC ORFORD INC., partie défenderesse.

## Désignation

« Une partie non subdivisée du lot numéro trois de la subdivision du lot originaire numéro six cent quarante-cinq (645-3), aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Orford; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et bornée ainsi qu'il suit:

Vers le nord par une partie du lot numéro 645, non subdivisée, vers l'ouest par une autre partie du lot 645, vers le sud par une autre partie du lot 645, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 645 et vers le sud-est par une autre partie du lot 645, étant le chemin de desserte de l'autoroute 10-55 et enfin vers le nord-est par une autre partie du lot 645-3, propriété de Piscine Orford Inc.

L'emplacement qui précède est mieux décrit ainsi qu'il suit, en référant à la description de l'arpenteur, Michel Couture, tel qu'apparaissant à la reproduction d'un plan annexé à l'original du contrat, après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par la comparante en présence du notaire, où la propriété hypothéquée au premier rang se trouve liserée en vert en référant aussi à la description de l'arpenteur Michel Couture, savoir:

Partant du point « A » sur le plan ci-annexé, situé à l'intersection de la ligne divisoire des lots 645 et 646 avec l'emprise nord-ouest de l'autoroute 10-55; de là, vers le nord-est, suivant l'emprise nord-ouest de l'autoroute 10-55, connu pour les fins de la présente description comme étant l'azimut conventionnel de 48° 28', une distance de deux cent huit pieds et six dixièmes (208,6 pi) jusqu'au point « B »; de là, vers le nord-est, toujours suivant l'emprise nord-ouest de l'autoroute 10-55, suivant l'azimut 43° 10', une distance de deux cent cinquante pieds et trois dixièmes (250,3 pi) jusqu'au point « C »; de là, vers le nord-est, suivant l'azimut de 45° 59', toujours suivant l'emprise nord-ouest de l'autoroute 10-55, une distance de cinq cent quarante et un pieds et un dixième (541,1 pi) jusqu'au point « D », le point « D » est le point de départ de cette partie de lot à décrire. De là, vers le nord-ouest, 315° 59', une distance de six cent un pieds et neuf dixièmes (601,9 pi) jusqu'au point « E »; de là, vers l'ouest, 259° 24', une distance de quatre cent un pieds et un dixième (401,1 pi) jusqu'au point « F »; de là, vers le nord, 349° 24', une distance de cinq cent quatre-vingt-quinze pieds et huit dixièmes (595,8 pi) jusqu'au point « G »; de là, vers l'est, 79° 24', une distance de cinq cent dix-neuf pieds et un dixième (519,1 pi) jusqu'au point « H »; de là, dans une direction sud-est en longeant la ligne de division entre la propriété de Super Aqua Parc Orford Inc., suivant vente par Super Aqua Parc Orford, intervenue le 3 août 1987 devant le notaire E. Dussault et dont copie a été enregistrée à Sherbrooke sous le numéro 349885, toute la distance jusqu'à l'autoroute 10-55, au plan susdit de ce dernier point, tournant à un angle intérieur et se dirigeant vers le sud-ouest, en longeant l'autoroute ou le chemin de desserte, en passant par le point « R », toute la distance jusqu'au point de départ, point « D ».

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 109 950,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sherbrooke, situé au 375, rue King Ouest, Sherbrooke, QC, J1H 6B9, le NEUVIÈME jour de JUILLET 1993 à DIX heures.

La shérif adjointe,  
COLETTE BOUCHARD  
375, King Ouest,  
Sherbrooke, QC,  
J1H 6B9

86686

**Saint-Maurice**

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec,  
Cour supérieure — District de Saint-Maurice  
No 500-05-001384-922  
S. 425-18-000005-935

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (CANADA)**, banque à charte ayant son siège social au 1155, rue University, local 1100, Montréal, (Québec), H3B 3A7, partie demanderesse, contre 164278 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4175, Sainte-Catherine Ouest, local 1101, Westmount, (Québec), H3Z 3C9, et NORMAN MALIN, domicilié et résidant au 4175, rue Sainte-Catherine Ouest, appartement 1101, Westmount (Québec), H3Z 3C9, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de La Tuque, ayant son bureau au 290, Saint-Joseph, La Tuque (Québec), G9X 3Z8, mis en cause.

**Désignation**

« Un emplacement situé en la ville de La Tuque, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro douze du lot originaire numéro trente-quatre (34-12), rang I, aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Malhiot, ayant une superficie totale de quarante et un mille quatre-vingt-neuf mètres carrés (41 089 m<sup>2</sup>); avec toutes bâtisses dessus érigées, comprenant un centre commercial à un étage connu sous le nom de « Centre Commercial La Tuque ».

Sujet à toutes les servitudes en faveur d'Hydro-Québec (anciennement Québec Hydro-Electric Commission) par acte enregistré à la division d'enregistrement de La Tuque, sous le numéro 29197. »

La mise à prix est fixée à un million deux cent quatre-vingt-six mille cinq cent onze dollars et soixante et un cents (1 286 511,61 \$), ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, soit en argent comptant, soit par chèque visé à l'ordre de ministre des finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de La Tuque, 290, rue Saint-Joseph, 1<sup>er</sup> étage, La Tuque, le HUITIÈME jour de JUILLET 1993 à QUATORZE heures.

*Le shérif,*  
LAURENT CORMIER

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
La Tuque, le 21 mai 1993

86738

**Terrebonne**

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-008420-901

**BANQUE TORONTO DOMINION**, banque à charte dûment incorporée, ayant une succursale au 3590, boulevard Saint-Laurent, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JEAN-PIERRE DUHAMEL, homme d'affaires, résidant et domicilié au 10, avenue de Neuvre, ville de Lorraine, district de Terrebonne, et CHRISTIANE BURELLE-DUHAMEL, épouse de Jean-Pierre Duhamel, résidant et domiciliée au 10, avenue de Neuvre, ville de Lorraine, district de Terrebonne, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, partie mise en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Lorraine, connu et désigné comme étant composé :

a) du lot douze de la subdivision officielle du lot originaire deux cent quatre-vingt-deux (282-12), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne;

b) du lot trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (281-34), auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec toutes les bâtisses y érigées et notamment une maison portant le numéro d'immeuble 10, avenue du Neuvre, ville de Lorraine, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujet notamment à une servitude de vue enregistrée à Terrebonne sous le numéro 610554. »

La mise à prix est fixée à 35 325,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le SEPTIÈME jour de JUILLET 1993 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *technicien en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 18 mai 1993

86702

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour du Québec, chambre civile — District de Montréal  
No 500-02-031506-921

**BRIQUES ET PIERRES NADON LTÉE**, corps politique légalement constitué selon la loi et ayant son bureau au 4771, boulevard Dagenais Ouest, Fabreville, district de Montréal, partie demanderesse, contre **GILLES BÉLANGER**, domicilié et résidant au 13985, rue Lucie, Saint-Janvier, district de Terrebonne, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** du bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, ès qualités, partie mise en cause.

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision trois cent quarante-huit du lot originaire deux cent soixante-seize (276-348), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Janvier, bureau d'enregistrement de Terrebonne; avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 13985, rue Lucie, Saint-Janvier, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 51 636,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'ajudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, situé au 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le SEPTIÈME jour de JUILLET 1993 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *technicien en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 17 mai 1993

86703

## Ventes pour taxes, avis de publication

### Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Suzanne Cyr, secrétaire-trésorière, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique (selon la loi) au local de la municipalité régionale de comté, situé au 106, rue Napoléon, bureau 200 à Sept-Îles, le jeudi dixième jour de juin 1993 à dix heures, pour défaut de paiement des taxes municipales ou autres impositions dues sur ces immeubles, si les taxes ne sont pas payées, avec les frais encourus avant la vente.

Les avis de ventes pour taxes ont paru dans les journaux le Nord-Est et le Port-Carlot le 25 avril 1993.

Sept-Îles, le 18 mai 1993

*La secrétaire-trésorière,*  
SUZANNE CYR

86687

### Ville de Beaconsfield

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la ville de Beaconsfield, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, la liste des immeubles à être vendus le 15 juin 1993 pour le non-paiement des taxes a été publiée au « The West Island Suburban » les 19 et 26 mai 1993.

Beaconsfield, le 27 mai 1993

86751

*La greffière,*  
JOHANNE LEGAULT

### Ville de Trois-Rivières

Conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis public est, par les présentes, donné qu'en vertu de la résolution numéro 248-93 qu'il a adoptée lors de la séance qu'il a tenue le 3 mai 1993, le Conseil de la ville de Trois-Rivières a ordonné au soussigné de vendre à l'enchère publique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées. Des avis à cet effet ont été publiés dans les éditions des 15 et 22 mai 1993 du quotidien « Le Nouvelliste ».

Trois-Rivières, le 29 mai 1993

86704

*Le greffier,*  
GILLES POULIN, *notaire*

### Ville d'Hudson

Avis public est, par les présentes, donné par la soussigné, greffière de la ville, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis de vente pour non-paiement de taxes de la ville d'Hudson a été publié au journal « L'Étoile » les 13 et 20 mai 1993 et au journal « Hudson Gazette » les 12 et 19 mai 1993.

Hudson, le 21 mai 1993

86740

*La greffière,*  
LOUISE L. VILLANDRÉ, O.M.A.

# TERMINOGRAMME



Un outil indispensable aux terminologues, traducteurs, linguistes et à toute personne soucieuse d'en connaître davantage sur la terminologie:

- des articles de fond sur la terminologie;
- des comptes rendus d'ouvrages linguistiques, de colloques, de séminaires, etc.
- des informations utiles sur les activités du milieu linguistique.

#### Abonnement:

1 an (4 numéros)	32,00 \$
2 ans (8 numéros)	54,00 \$
Aussi disponible au numéro	9,50 \$



## COMMANDE POSTALE

2-109-4/03

Nom : \_\_\_\_\_ No compte client : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

TERMINOGRAMME	COÛT	TPS 7%	TVQ 8%	SOUS-TOTAL	QUANT.	TOTAL
Abonnement 1 an — 4 numéros	32,00 \$	2,24 \$	2,74 \$	<b>36,98 \$</b>		
Abonnement 2 ans — 8 numéros	54,00 \$	3,78 \$	4,62 \$	<b>62,40 \$</b>		
Un numéro	9,50 \$	0,67 \$	0,81 \$	<b>10,98 \$</b>		

Cartes de crédit acceptées



Numéro \_\_\_\_\_

Date d'échéance \_\_\_\_\_

Banque \_\_\_\_\_

Nom du titulaire \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Retourner ce coupon à :**  
 Les Publications du Québec  
 Service à la clientèle  
 Division des abonnements  
 Case postale 1190  
 Outremont (Québec)  
 H2V 4S7

**Abonnement et information :**  
 Téléphone : (514) 948-1222  
 (Sans frais) 1 800 465-9266  
 Télécopieur : (514) 278-3030

#### Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de : - Les Publications du Québec -  
 Prix et conditions de vente modifiables sans préavis.  
 Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens.

Également en vente dans nos librairies, chez nos concessionnaires, et chez votre libraire habituel.



Québec

Port de retour garanti  
Gazette officielle du Québec  
1279, boulevard Charest ouest  
Québec  
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

---

